



5. La phrase et son analyse

Ludo Melis et Piet Desmet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ml/1429>

DOI : [10.4000/ml.1429](https://doi.org/10.4000/ml.1429)

ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2000

Pagination : 79-145

Référence électronique

Ludo Melis et Piet Desmet, « 5. La phrase et son analyse », *Modèles linguistiques* [En ligne], 42 | 2000, mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ml/1429> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ml.1429>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© Modèles Linguistiques

5. La phrase et son analyse

Ludo Melis et Piet Desmet

Introduction

- 1 Un survol rapide de la production grammaticographique et syntaxique du XIXe et du XXe siècle permettrait de constater très facilement que la période de la linguistique dite moderne est loin de présenter un profil homogène quant à la façon d'analyser syntaxiquement la phrase française et sa structure interne.
- 2 Au XIXe, les grammaires du français paraissent essentiellement en France et en Allemagne, cette dernière devançant même la France d'un demi-siècle en matière de grammaire historico-comparative. Le XXe, par contre, se caractérise par l'internationalisation de la recherche linguistique, le « marché » linguistique s'étendant à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, mais aussi et surtout aux États-Unis qui occupent une position de plus en plus centrale. C'est pourquoi notre contribution ne saurait se limiter à l'analyse des ouvrages parus en France mais doit prendre en considération l'ensemble des études grammaticales et syntaxiques du français.
- 3 De plus, le XXe siècle se particularise par une professionnalisation et une institutionnalisation grandissantes qui provoquent une croissance exponentielle du nombre de publications et qui génèrent un foisonnement d'écoles et d'approches théoriques, reflétant tant la diversification et l'extension des recherches. Notre présentation de cette réalité extrêmement complexe de modèles coexistants et concurrents sera forcément schématisante et donc partiellement réductrice, et ne saurait nullement prétendre à l'exhaustivité.
- 4 Par ailleurs, l'activité grammaticale du XIXe siècle se concentre avant tout sur la production de grammaires dites scolaires, la scolarisation graduelle entraînant une prolifération d'ouvrages destinés à l'enseignement primaire et secondaire. Ces grammaires, qui servent de base à l'explication de textes et à l'enseignement de l'orthographe (Chervel 1977), dépassent rarement l'inventaire de formes, rangées en paradigmes, et juxtaposent l'analyse grammaticale visant l'identification de la nature et de la fonction des classes de

mots et l'analyse logique axée sur la découverte de la nature et de la fonction des propositions :

« Cette grammaire scolaire est avant tout un amas de règles visant l'usage écrit de la langue : la grammaire n'est qu'un prétexte à l'enseignement de l'orthographe (et tout particulièrement du problème de l'accord du participe passé). Cela ne se manifeste pas seulement dans le rôle réduit de la syntaxe, mais aussi dans l'omission de la morphologie dérivationnelle ou dans l'absence d'une description du système flexionnel verbal (sujets privilégiés des grammaires historico-comparatives) » (Swiggers 1990 : 855).

- 5 Les *Eléments de la grammaire française* de Lhomond (1780) et surtout la *Nouvelle grammaire française* de Noël et Chapsal (1823), dont les nombreux rééditions et remaniements ont dominé la grammaire scolaire du XIX^e siècle, n'offrent en fait rien d'autre qu'« une théorie justificative de l'orthographe française » permettant de « rationaliser la quasi-totalité des problèmes de l'orthographe d'accord » (Chervel 1977 : 103). L'une des rares tentatives d'innover la grammaire scolaire date des années 1875 : tant la *Nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue à l'usage des établissements d'instruction secondaire* d'Auguste Brachet (1874)¹ que la *Grammaire comparée de la langue française* de Cyprien Ayer (1876) se proposent de familiariser les élèves avec les principes de base de la grammaire historique scientifique présentée dans une forme succincte et simplifiée en fournissant l'explication historique des règles et surtout de leurs exceptions. Que cette tentative se soit soldée par un échec tient entre autres au fait que le modèle historico-comparatif qui dominait la scène linguistique de l'époque s'était intéressée beaucoup plus à la phonétique et à la morphologie qu'à la syntaxe et ne pouvait dès lors servir de base à un renouveau fondamental de la réflexion grammaticale :

« Les néo-grammairiens négligèrent dans le domaine de la syntaxe le problème des fonctions. La phonétique, l'étymologie, la morphologie les préoccupèrent plus que la syntaxe. Et dans la syntaxe ils s'attachèrent avant tout à décrire, parcellairement, la filiation de tours et de constructions (...). En réduisant la grammaire à un tableau sériel de filiations ils se condamnaient du même coup à traiter des articulations, des espèces, des marques catégorielles hors des cadres où ces éléments s'agencent pour exprimer quelque chose (...). La grammaire historique dévoile bien l'origine des éléments d'un idiome, mais en se contentant de retrouver en eux un prototype plus ou moins lointain, elle n'explique pas, au fond, comment hic et nunc, à tel moment de son histoire, ces unités deviennent signifiantes. Et elle ne le peut pas, parce que traitant d'elles dans une perspective historique elle les extrait par artifice de leur contexte » (Wagner 1968 : I, 11-12).

- 6 D'ailleurs, les fondateurs de la grammaire historico-comparative en France comme Gaston Paris, Paul Meyer, Victor Henry ou Michel Bréal étaient conscients d'avoir trop délaissé les études grammaticales et syntaxiques, comme il appert de l'introduction à l'article « La grammaire française au XX^e siècle » dans laquelle Bréal (1903 : 801) cite une conversation avec Paris² :

« Avez-vous remarqué une chose, me dit un jour Gaston Paris : on ne fait plus de grammaire française. C'est un genre perdu. L'observation était vraie : ce qu'il ne disait pas mais il le savait comme moi c'est que de cette disparition les études dont nous étions les patrons étaient en grande partie la cause. La cause involontaire, et sans doute pas la seule. Mais le fait n'est pas douteux ».

- 7 Bréal (1903 : 803) lance alors un appel à la conciliation entre la grammaire traditionnelle de type normatif et la linguistique descriptive (de création récente) en vue de la mise en place d'une grammaire vraiment scientifique, qui intègre les résultats de la recherche linguistique :

« Je reviens à mon point de départ pour demander si, entre les deux directions dont il a été parlé au début [i.e. la grammaire normative et la linguistique], une conciliation est possible ? La conciliation aujourd'hui me paraît non seulement désirable, mais facile. L'arrivée subite de la linguistique dans le domaine paisible des maîtres d'autrefois ressemblait, toutes proportions gardées, à une inondation. Le patient travail des générations antérieures s'est trouvé suspendu. Les règles réputées les plus sûres étaient contestées. L'idée même de la correction grammaticale paraissait révoquée en doute. Mais plus de trente ans ont passé là-dessus (...). Ainsi l'antagonisme des premiers jours est en train de s'atténuer. On a pu redouter un moment que la tradition fût violemment rompue : mais aujourd'hui que les choses reprennent peu à peu leur place, il se trouvera peut-être que le cataclysme a été bienfaisant ».

- 8 L'appel de Bréal a été suivi à tel point que la syntaxe, de marginale qu'elle était au XIX^e siècle, est devenue l'épine dorsale de la linguistique du XX^e siècle, bien que récemment sa position centrale soit de plus en plus contestée, ce qui cadre sans doute dans un mouvement de retour du pendule.
- 9 Le XX^e siècle se caractérise en effet par une véritable prolifération de grammaires et d'études syntaxiques. Sans doute que cette multiplicité de grammaires est tout d'abord le reflet de la diversité des besoins des utilisateurs. Une grammaire peut, en premier lieu, fonctionner comme un instrument de consultation et de vérification ; la grammaire sera dans ce cas consultée pour contrôler soit l'interprétation d'un texte, soit l'adéquation ou la correction d'un discours produit par l'utilisateur lui-même. Cet emploi suppose que l'utilisateur ait atteint un niveau de connaissances avancé et que le manuel de référence fournisse un accès aisé à l'ensemble de données le plus détaillé possible ; les singularités seront même souvent mises à l'avant-plan au détriment des faits généraux, qui sont connus de tous et qui ne soulèvent guère de questions de légitimité ou d'interprétation. Le modèle traditionnel s'impose pratiquement dans ce type d'ouvrage et ne rencontre que la concurrence de l'ordre alphabétique des dictionnaires de difficultés grammaticales. À l'opposé de cette fonction de consultation qui est la fonction première d'ouvrages comme *Le Bon Usage* (Grevisse-Goosse 1993) ou le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* (Hanse-Blampain 2001) on doit situer la fonction de compréhension des structures de la langue, fonction qui faisait quasiment défaut dans les grammaires du XIX^e siècle. L'objectif des grammaires de Damourette et Pichon (1911-1940), de Sandfeld (1965) ou de Togeby (1982-1985), est précisément de fournir un instrument pour accéder à une connaissance approfondie des traits essentiels qui constituent le système de systèmes complexe qu'est la langue. Au contraire des observations marginales, les faits fondamentaux seront au centre de la description, qui devra accorder une attention toute particulière à la mise en place d'un appareil théorique cohérent pour saisir les phénomènes : plan, structure, définitions feront donc l'objet de choix méthodologiques précis. Il va sans dire que notre contribution se concentrera avant tout sur les grammaires de ce deuxième type. La troisième fonction est celle de l'apprentissage ; comme elle est bien connue et reconnue, il suffit de la mentionner avec ses exigences de progression, de systématisme, de sélection des faits à retenir, mais aussi avec le poids des conditions d'apprentissage selon le milieu, le public et les objectifs, et de rappeler que l'enseignement du français langue étrangère ne se calque pas nécessairement sur l'apprentissage du français langue maternelle, principe qui ne sera reconnu que dans la deuxième moitié de ce siècle. La dernière fonction à mentionner et qui est de date relativement récente est celle de la production ; la grammaire doit dans ce cas offrir une réponse à telle ou telle exigence communicative. Des grammaires de ce type, comme la

Grammaire du sens et de l'expression de Charaudeau (1992), adoptent une perspective onomasiologique et s'opposent par-là aux grammaires de vérification, conçues en principe à partir d'une perspective sémasiologique.

- 10 La multiplicité des grammaires s'explique encore par la prise de conscience de plus en plus prononcée que la langue est d'une complexité telle qu'elle demande une description multiple et non une codification rigide et unique. L'omniprésence de la variation fait que la langue doit être vue comme un ensemble de sous-systèmes souples qui interagissent, s'influencent et se modifient de manière continue et dans tous les sens. Les grammaires se différencient alors par la position plus ou moins centrale accordée à la langue écrite et/ou orale, aux différents niveaux de langue, à la variation dans les modes de production du discours, etc. En outre, les diverses composantes systématiques ne sont pas homéomorphes : le découpage phonétique et phonologique ne se superpose pas sans problèmes au découpage morphologique ; l'organisation des catégories formelles en morphologie diverge de celle qui s'observe en syntaxe, et la structuration du sens est liée à celle de la forme, mais non calquée sur cette dernière ; la perspective énonciative et communicative ne se greffe pas sans plus sur la composante sémantico-syntaxique. Les descriptions varieront dès lors en fonction du point de vue qu'adopte l'observateur.
- 11 La pluralité des grammaires tient finalement à la diversité des cadres théoriques utilisés qui sont autant de tentatives de développer une grammaire vraiment scientifique qui permette de révolutionner le modèle traditionnel de la grammaire scolaire. Le but de cette communication est précisément d'offrir un cadre synthétique qui permette de situer les différentes pistes lancées au cours de ce siècle en matière d'analyse syntaxique.
- 12 On ne saurait prétendre que ce renversement du modèle traditionnel se soit produit d'un seul coup, ce que nous aimerions montrer à travers deux exemples concrets. Ainsi, la *Grammaire raisonnée de la langue française* de Léon Clédat (1894), qui peut être considérée comme l'une des premières tentatives de repenser la grammaire du français moderne au tournant du siècle, « ne rompt pas avec une tradition qu'il est impossible de déraciner d'un coup : elle en prépare doucement et sagement la ruine », comme l'affirme Gaston Paris (1894 : VIII) dans la préface à l'ouvrage en question³. En effet, la structure de base de la partie morphosyntaxique reprend tout simplement le modèle classique des parties du discours⁴, le problème de la définition de la phrase n'est même pas thématique et la grammaire est toujours conçue avant tout en fonction de l'apprentissage de l'orthographe, bien que Clédat fasse souvent la critique de l'orthographe officielle et qu'il plaide pour une orthographe essentiellement phonétique, ce qui ne saurait nous étonner de la part d'un des défenseurs les plus convaincus d'une réforme de l'orthographe. Clédat innove sur bien d'autres points, comme il appert également des nombreux articles grammaticaux qu'il a publiés dans « sa » *Revue de philologie française* et qui s'étalent sur une période de plus de quarante ans (de 1887 à 1930). Comme l'a fait remarquer Bourquin (1991 : 48), Clédat considère que la tâche première du grammairien est d'observer, de décrire et d'expliquer l'usage, fût-il contraire aux règles normatives et il refuse dès lors de réduire la grammaire à un « recueil de dogmes incompréhensibles auxquels il faut aveuglément se soumettre » (Paris 1894 : VI)⁵. C'est pourquoi il n'hésite pas à critiquer les règles factices (cf. p. ex. Clédat 1894 : 120) et qu'il évite de se perdre dans des digressions sur des structures dont la fréquence d'emploi est trop réduite, notamment dans le domaine de l'accord du participe passé :

« Ce serait perdre son temps que de contester la solution qui vient d'être proposée, pour certains participes neutres tels que *pesé, régné, couru*, car les tournures

prévues ne sont guère usitées ; nous n'aurions même pas parlé de ces "espèces", qu'on ne rencontre pas dans la pratique, si on ne les trouvait enregistrées dans toutes les grammaires » (Clédat 1894 : 219).

- 13 Sa grammaire est dite *raisonnée* parce qu'elle élimine les règles incohérentes, souvent contraires à l'usage, et qu'elle essaie de fournir une explication aux faits décrits, basée souvent sur une confrontation du français actuel à ses états antérieurs⁶ Finalement, Clédat accorde également une place privilégiée à la langue parlée dans la diversité de ses niveaux et de ses emplois, comme le montre le passage suivant :

« *Sans*, construit avec un verbe, entraîne même le non-emploi de l'article après le *de* partitif qui suit : « *sans faire de bruit, sans qu'il donne d'argent.* » Toutefois, la langue populaire réagit ici et dit couramment : « *sans faire du bruit, sans donner de l'argent comptant.* » Par une contradiction bizarre, le dernier exemple est seul autorisé dans les grammaires, parce que le substantif est accompagné d'un adjectif qui suit » (Clédat 1894 : 89).

- 14 Les innovations introduites par Clédat sont donc à situer essentiellement au niveau des faits de langue décrits et au niveau de la perspective descriptive adoptée, mais beaucoup moins au niveau de l'analyse syntaxique même.
- 15 Le cas de Ferdinand Brunot constitue une autre illustration de cette refonte graduelle de la grammaire, qui se libère progressivement du modèle traditionnel. Il est significatif, à ce sujet, que *La pensée et la langue* (Brunot 1922) s'ouvre sur une critique féroce de la grammaire scolaire usuelle. Brunot s'en prend à l'attitude étroitement puriste et répressive de la grammaire d'école, conçue trop exclusivement en vue de la rationalisation de l'orthographe, incapable de rendre compte de la variation et de l'évolution inhérentes à la langue et axée trop exclusivement sur la forme. Critiquant violemment la classification des formes en parties du discours et surtout l'association étroite d'une catégorie grammaticale et d'une interprétation⁷ il en vient à rejeter la démarche globale de la grammaire « usuelle ». Brunot (1922 : VII) propose d'y substituer une description grammaticale basée sur une classification des contenus exprimés, rattachant ainsi la grammaire à la pensée : « Ce que j'ai voulu, c'est présenter un *exposé méthodique des faits de pensée, considérés et classés par rapport au langage, et des moyens d'expression qui leur correspondent* ». Le principe de base qui sous-tend l'ouvrage est qu'« entre les formes les plus diverses de l'expression, entre les signes les plus disparates, il y a un lien, c'est l'idée commune que ces signes contribuent à exprimer » (Brunot 1922 : XVIII). Seulement, cette tentative de description onomasiologique innove beaucoup plus par les innombrables observations nouvelles qui montrent la richesse et la variété de la langue élargissant ainsi le champ de l'observation grammaticale, que par la solidité de sa construction théorique. Comme le souligne Clédat (1923, cité d'après Clédat 1933 : 205) dans son compte rendu de *La pensée et la langue*, la perspective formelle et les catégories traditionnelles ne sont pas absentes : la macro-organisation de l'ouvrage en cinq parties : I. Les êtres et les choses, II. Les faits, III. Les circonstances et les modalités, IV. La caractérisation des êtres et des choses, V. Les relations recouvre la division en noms (I), verbes (II, III), adjectifs et adverbes (IV) et syntaxe des propositions (V). Il constate donc que certains aspects innovateurs sont essentiellement d'ordre terminologique, même s'il concède qu'« il y a beaucoup de nouveauté dans la présentation de ces éléments traditionnels du langage ». De plus, les concepts utilisés sont mal définis, les présupposés théoriques ne sont pas explicités, et des indications sur les modes d'identification et de classement des unités linguistiques font défaut, comme l'observe Ch. Bally (1922) dans son compte rendu de l'ouvrage en question. Bally critique Brunot d'avoir basé sa description linguistique sur

des données extra-linguistiques, niant ainsi l'autonomie de la langue et de la grammaire par rapport à la pensée et à la logique. Ce faisant, l'auteur substitue à l'organisation langagière « une construction notionnelle d'essence rationaliste » (Wagner 1968 : I, 21) ; celle-ci n'est toutefois pas un système autonome, directement accessible à l'observation empirique, de sorte que l'option choisie constitue une fuite en avant.

- 16 En fait, les critiques de *La pensée et la langue* disent, chacun à sa manière, leur conviction que la seule voie salutaire offerte à la grammaire est une description d'un état de langue qui part de l'union intime entre forme et valeur, une description linguistique. Ce point de vue prévaudra et l'ouvrage de Brunot ne sera pas à la base de la tradition nouvelle que son auteur appelait.

1. Vers des théories de la phrase

- 17 Ni la tradition grammaticale scolaire, ni le double renouveau proposé par les descriptions universitaires et fondé d'une part sur la grammaire historique et d'autre part sur la critique du formalisme traditionnel n'ont permis de constituer dans la tradition française les bases d'une analyse syntaxique de la phrase. Devant la carence constatée par les tenants de la linguistique scientifique, historique ou comparative et devant l'insuffisance des descriptions existantes ainsi que des propositions et tentatives innovatrices, un programme de refondation et de description doit être mis en œuvre. L'on peut considérer que une bonne part des efforts fournis par les auteurs de grammaires systématiques dans la première moitié du *xxe* siècle s'y inscrivent et qu'ils ont abouti à diverses théories et descriptions, souvent partielles et inachevées. Celles-ci se caractérisent par le fait que la dimension sémantique est cœur de la démarche et que les aspects formels sont invoqués comme contraintes et moyens de contrôle des descriptions du sens.
- 18 Dans ce tableau d'ensemble, nous nous bornerons à discuter trois aspects : le problème des définitions et du positionnement du champ (1.1.), les types de descriptions dans la tradition de la grammaire empirique (1.2.) et la mise en place d'éléments d'une théorie de la phrase (1.3.). En plus, nous ne pourrions que présenter, et en outre sommairement, quelques ouvrages et auteurs.

1.1. Définition et positionnement : la phrase chez Meillet

- 19 La mise en œuvre du programme de description passe d'abord par l'établissement d'une définition de la phrase. Pour la France et pour la description du français, les vues de Meillet sont fondamentales. La définition de la phrase qu'il propose :
- « À un point de vue purement linguistique, et abstraction faite de toute considération de logique ou de psychologie, la phrase peut être définie : un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, se suffisent à elles-mêmes » (Meillet 1903, 1908 : 320).
- 20 peut servir de point de départ, tant par la rupture qu'elle instaure avec certaines pratiques antérieures que par les éléments positifs qu'elle apporte.
- 21 La définition citée ci-dessus se caractérise en premier lieu par un triple refus. Dans le préambule, le comparatiste rejette toute perspective extra-linguistique et plus explicitement deux traditions, l'une ancienne – celle de l'analyse logique qui voit dans la phrase l'expression d'un jugement, tradition qui a trouvé son expression dans la grammaire

générale et qui survit dans la pratique scolaire – et l'autre plus récente : l'analyse psychologique de la phrase comme pensée qui n'épouse pas nécessairement la forme canonique du jugement et n'impose dès lors pas la bipartition en sujet et prédicat de la forme *être* + attribut. Cette dernière est d'ailleurs comme le montre Graffi (1991) une réinterprétation de la première, liée aux limitations inhérentes à l'approche logique rigide et à la montée de la psychologie comme méthode pour appréhender l'esprit. Le troisième refus apparaît en filigrane : Meillet ne fait aucune allusion à l'identification de la phrase à partir de ses limites, qu'elles soient mélodiques ou graphiques. Or, la tradition scolaire formalisante favorise clairement une telle approche externe.

- 22 Aux traditions rejetées qui partagent toutes une approche globalisante, holiste même, de la phrase, Meillet oppose des éléments de définition positifs de type linguistique et analytique. Le texte nous en fournit deux, étroitement liés : la phrase est caractérisée par une structure interne (*des articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux*) ; celle-ci en est le seul principe organisateur, puisque ces articulations, qui *se suffisent* forment un ensemble *ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble*.
- 23 Les commentaires qui suivent l'énoncé de la définition permettent d'y ajouter un troisième élément, le caractère signifiant dans la communication. Évoquant des phrases qui ne contiennent qu'un « mot », l'auteur écrit : « un simple vocatif tel que lat. *Aule*, employé pour appeler quelqu'un ou un verbe tel que lat. *venit*, employé pour annoncer que la personne attendue "vient", suffisent à constituer une phrase dans le type linguistique indo-européen » (Meillet 1903, 1908 : 320). La reconnaissance du caractère phrasique ne peut reposer sur l'agencement syntaxique, absent, mais bien sur le fait que la forme est orientée vers la communication ; l'emploi des verbes appeler et annoncer est significatif de la présence de la composante communicative. Si ce dernier aspect n'est pas retenu dans la formule définitoire de Meillet (1908), il apparaît dans d'autres contextes comme trait fondamental ; ainsi Meillet écrit en 1931, dans son compte rendu de Ries (1931), que « la phrase a pour objet de communiquer quelque chose » (Meillet 1931 : 18). Cette composante communicative comporte deux facettes : la première est la mise en évidence de la phrase comme véhicule d'un contenu communiqué, dimension sémantique que la mise en évidence des rapports grammaticaux dans la définition explicite risquait de faire passer au second plan⁸ et la seconde est le positionnement de la phrase hors du système de la langue. Meillet (1931 : 18) est très explicite sur ce point, car il écrit, dans le même compte rendu que la phrase « n'est pas un élément constitutif de la langue ; elle n'est jamais qu'un élément transitoire ».
- 24 Si l'on considère les trois éléments positifs de la définition – (a) la structure interne par des rapports grammaticaux suffisants, (b) l'autonomie et (c) le caractère signifiant dans la communication – conjointement, il apparaît que Meillet accorde une position originale, mais peu claire à la phrase. La phrase relève, d'une part, de la langue, et ce en vertu de (a) puisque les rapports grammaticaux reposent sur les propriétés des mots, unités par excellence de la langue, ainsi que de (b) qui signifie fondamentalement l'inexistence de rapports grammaticaux entre phrases et, d'autre part, de l'emploi, vu la propriété (c). Or, cette position particulière de la phrase n'est pas théorisée. Ni l'articulation entre le système des rapports grammaticaux et l'emploi dans la communication, ni la question de savoir si l'unité sur laquelle opèrent les rapports grammaticaux et l'unité communicative coïncident, c'est-à-dire permettent le même découpage ne font l'objet d'une réflexion poussée. Or, ces questions s'avéreront importantes pour le développement de la grammaire du français.

- 25 La position de Meillet que nous venons d'analyser n'est pas isolée. Sans faire ici l'inventaire des auteurs qui ont examiné la question, nous pouvons avancer trois indications : la position de Saussure, la définition qu'offre un manuel classique comme Marouzeau (1933) et la typologie des définitions de la phrase proposée par Ries (1931).
- 26 Dans le cours de Saussure (1916) – cité ici d'après la version éditée, qui a pu nourrir la réflexion grammaticale subséquente –, la phrase occupe également une position paradoxale. D'une part, le linguiste genevois écrit que la phrase « appartient à la parole, non à la langue. » (Saussure 1916 : 178) et, d'autre part, il affirme, à la même page : « La phrase est le type par excellence du syntagme. » et, un peu plus loin (Ibid. : 179) « il faut attribuer à la langue, non à la parole, tous les types de syntagmes construits sur des formes régulières. ». Deux éléments, présents de manière peu explicitée dans le texte du *Cours*, permettent d'esquisser une voie pour dissoudre le paradoxe. Le premier est la distinction entre type de syntagme et partant type de phrase et syntagme ou phrase attestée, utilisée ; elle pourrait mener à opposer des schémas phrastiques systématiques et des réalisations variables, mais elle n'a guère été exploitée dans la première moitié du XX^e siècle. Le second apparaît dans un autre passage du *Cours* (Saussure 1916 : 152) :
- « Au premier abord on est tenté d'assimiler l'immense diversité des phrases à la diversité non moins grande des individus qui composent une espèce zoologique ; mais les caractères communs sont bien plus importants que les différences qui les séparent ; entre les phrases, au contraire, c'est la diversité qui domine, et dès qu'on cherche ce qui les relie toutes à travers cette diversité, on retrouve, sans l'avoir cherché, le mot avec ses caractères grammaticaux, et l'on retombe dans les mêmes difficultés ».
- 27 Cette seconde voie qui consiste à situer les propriétés structurantes, les rapports grammaticaux, au niveau des mots a été exploitée de manière bien plus systématique ; elle rencontre d'ailleurs d'une part la tradition structurante des parties du discours et d'autre part la pratique scolaire de l'analyse grammaticale.
- 28 Les éléments fondamentaux de la définition de la phrase proposée par Meillet se retrouvent donc dans les réflexions de Saussure, comme, bien plus tard, dans la définition que propose le lexique de Marouzeau (1933, 1961 : 177) :
- « système d'articulations liées entre elles par des rapports phonétiques, grammaticaux, psychologiques et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun ensemble, est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant. »
- 29 On sera toutefois sensible à l'explicitation de la dimension communicative grâce à l'évocation des conditions énonciatives et à l'incorporation dans la définition de dimensions supplémentaires : aux rapports grammaticaux s'ajoutent des rapports phonétiques, qui réfèrent à la prosodie et aux structures intonatives bien plus qu'aux signaux limitaires comme les pauses, et des rapports psychologiques, évocation un peu allusive de la dynamique communicative du donné et du nouveau.
- 30 En guise de conclusion à cette section, il est utile de situer la définition de Meillet par rapport à la typologie des définitions de la phrase que fournit Ries en 1931. L'auteur fait appel à deux séries croisées d'oppositions : il contraste les définitions analytiques et non analytiques ou holistes et il distingue les définitions formelles, sémantiques et (psycho-)logiques. Vu que la dimension formelle permet, dans certains cas, des différenciations, il est possible de distinguer sept définitions de la phrase :

- 31 1. La phrase est une unité isolée par des signes de frontière (pauses et/ou signes graphiques) ou une unité intonative : définition holiste, formelle.
- 32 2. La phrase est une unité non intégrable dans un ensemble plus vaste : définition holiste, formelle.
- 33 3. La phrase est l'expression d'un sens complet : définition holiste, sémantique.
- 34 4. La phrase est l'expression d'une pensée complète ou d'un jugement : définition holiste, (psycho-) logique.
- 35 5. La phrase résulte de rapports structurels : définition analytique, formelle ; Ries distingue deux types de structuration : la structuration binaire sujet – prédicat et la structuration verbo-centrale.
- 36 6. La phrase résulte de la prédication d'un contenu, d'une assertion ; elle est dès lors une unité communicative : définition analytique, sémantique.
- 37 7. La phrase résulte de l'association de représentations ou analyses d'une pensée complexe et de l'attitude du locuteur envers cette pensée complexe : définition analytique, psychologique.
- 38 La définition proposée par Meillet est riche, dans la mesure où elle combine les définitions (2), (5) et (6) et qu'elle rejette les définitions non linguistiques (4) et (7), ainsi que la définition formelle externe (1). La dimension analytique est en outre fondamentale, puisque (3) n'est pas évoqué dans la mesure où la complétude sémantique résulte de (6) et surtout que l'autonomie – voir (2) – n'est pas une propriété indépendante de l'application des rapports grammaticaux (5) ; son rôle dans la définition est de signaler que la portée de ces derniers s'inscrit dans un domaine circonscrit.
- 39 La définition de Meillet offre de la sorte un cadre dans lequel une description grammaticale systématique peut se déployer. Le programme de recherche consiste à détecter quels sont les rapports grammaticaux, comment ils s'inscrivent dans les propriétés des mots et de quelle manière ils aboutissent à la mise en place d'une unité communicative. Pour ce faire, il est possible d'adopter, comme nous le verrons plus loin, une démarche ascendante ou synthétisante, des mots et parties du discours à la phrase, ou une démarche descendante ou analytique, de la phrase comme unité vers les mots. Le paradoxe de la phrase, évoqué ci-dessus, doit toutefois être élucidé, avant que cette seconde voie puisse aboutir.
- 40 Dans les deux paragraphes suivants, nous aimerions voir comment ce programme a été mis en œuvre, d'abord dans le cadre de descriptions empiriques espérant intégrer au maximum les données véhiculées par la tradition (1.2.) et ensuite dans celui d'entreprises à visée plus théorique, cherchant à fonder leur démarche sur des instruments analytiques plus rigoureusement définis (1.3.). Avant de clore toutefois ce paragraphe, il faut rappeler une autre prise de position théorique de Meillet, relative à la position de la syntaxe dans l'ensemble des disciplines linguistiques. Dans son compte rendu de Jespersen (1924), Meillet (1925) récuse deux définitions trop unilatérales de la syntaxe : la syntaxe, par opposition à la morphologie, comme discipline du contenu grammatical et la syntaxe, par opposition à la sémantique, comme discipline exclusive de la forme grammaticale ; à ses yeux, la syntaxe étudie des signes combinatoires, elle a pour objet l'unité forme – sens de type grammatical et se sert essentiellement de notions fonctionnelles. Le contrôle du sens par la forme ou de la forme par le sens qui résulte de cette prise de position sera un trait caractéristique des grammaires du français.

1.2. La mise en œuvre du programme : descriptions empiriques

41 La description de la phrase dans le cadre du programme esquissé en 1.1. peut en premier lieu prendre la forme de descriptions d'ensemble à visée pratique du type de la grammaire descriptive, a-théorique. En première approximation et compte tenu des traits de la définition de Meillet, on peut distinguer trois types d'approches : des approches ascendantes ou synthétisantes, qui utilisent comme point de départ le système des parties du discours et qui y rattachent les propriétés grammaticales permettant de « construire » les phrases ; des approches descendantes ou analytiques, qui, au contraire des premières, partent de la phrase pour aboutir aux parties constitutives et finalement des approches mixtes, combinant les deux perspectives. Nous en évoquerons brièvement quelques représentants pour montrer comment ils tentent de réaliser le programme et quelles sont les principales difficultés rencontrées.

1.2.1. Les approches ascendantes : Dauzat (1947)

42 Les approches synthétisantes résolvent le paradoxe de la phrase en optant pour l'exclusion de celle-ci hors du système grammatical ; les propriétés structurantes sont des caractéristiques des mots, seules unités pertinentes de la langue et plus exactement des parties du discours. De ce fait, elles prolongent la tradition antérieure dont elles récupèrent pour une très large part les acquis, mais dont elles partagent également un certain nombre de caractéristiques archaïsantes, telle la prédominance de la grammaire orthographique. Un exemple, remarquable entre autres à cause de la date de parution tardive, est la grammaire de Dauzat (1947)⁹

43 Le plan de la partie centrale de cet ouvrage, qui s'intitule « Les formes et les fonctions » est révélateur. Elle comporte onze chapitres que l'on peut regrouper en deux parties très inégales ; la première, qui est la plus importante, contient sept chapitres consacrés aux parties du discours :

44 – Le substantif ;

45 – L'adjectif qualificatif ;

46 – Le verbe ;

47 – L'article et les adjectifs-pronoms ;

48 – Les adverbes ;

49 – La préposition et les compléments ;

50 – La conjonction et la ligature des phrases.

51 La seconde est bien plus hétérogène ; les quatre chapitres restants ont pour titre :

52 – Phrases brisées et phrases incomplètes ; propositions et mots hors phrase ;

53 – L'ordre des mots ;

54 – L'accord ;

55 – La forme grammaticale et l'expressivité.

56 Dans les divers chapitres relatifs aux parties du discours, l'inscription des propriétés responsables de la constitution des phrases se fait selon deux stratégies. La première

consiste à inscrire dans la définition de la partie du discours un ou plusieurs traits relationnels. L'auteur définit ainsi la classe des articles et adjectifs-pronoms¹⁰:

« Ils constituent, dans l'ensemble, des outils grammaticaux : instruments de pensée, indiquant des rapports, en face des noms, des adjectifs qualificatifs, des verbes, qui désignent des êtres, des qualités, des actions ou des états » (Dauzat 1947 : 237).

- 57 On remarquera l'impact déterminant des traits sémantiques et le caractère assez fruste, non analysé, du trait relationnel : la nature du rapport grammatical n'est guère précisée.
- 58 La seconde consiste à lier les parties du discours et les fonctions grammaticales. De telles considérations fonctionnelles apparaissent dans le chapitre sur l'adverbe, mais plus explicitement encore dans celui qui traite des prépositions et qui a pour titre « la préposition et les compléments ». Ici encore, la définition de la partie du discours comporte essentiellement un trait relationnel : « La préposition est un instrument de détermination et de liaison. » (Id. : 343), mais la description se poursuit par le développement de la notion fonctionnelle de complément :
- « [Le] rôle essentiel [de la préposition] est d'introduire, de marquer et de préciser le complément. Le complément est un des aspects de la détermination. Les êtres, objets ou idées exprimés par les noms, les états ou actions exprimés par les verbes doivent être généralement précisés, déterminés. La détermination s'opère par deux procédés principaux : l'épingle et le complément » (Ibid.).
- 59 La notion de complémentation est abordée dans une perspective sémantique et généralisante : toute détermination relationnelle est appelée complément, toute détermination inhérente épingle, terme repris à Damourette et Pichon (1911-1940). Les compléments sont rattachés au terme qu'ils déterminent par un cas qui peut avoir pour marque zéro ou une préposition. Les opérations constitutives de la phrase consistent donc à relier, à l'aide de mots-outils grammaticaux les unités de base que sont les noms, les verbes et les adjectifs qualificatifs. Il n'est toutefois pas indiqué quand et comment cette construction progressive aboutit à une unité dotée de la propriété d'autonomie.
- 60 La deuxième partie ne fournit pas non plus de réponse à cette question cruciale et elle frappe par son caractère lacunaire et peu cohérent. On notera en premier lieu le refus de traiter de manière explicite la phrase canonique ou phrase de base et donc l'impossibilité de résoudre le problème que pose la détermination du domaine maximal dans lequel s'appliquent les règles combinatoires. L'absence de caractérisation globale de la phrase mène d'ailleurs à accorder une importance cruciale aux phrases non canoniques, qui, intuitivement reconnues comme phrases au plan de la communication, ne portent au niveau des parties du discours dont elles sont constituées pas les marques qui permettent de les qualifier grammaticalement comme telles. Cette absence d'une vision globale de la phrase est également responsable du traitement de l'organisation linéaire en termes d'ordre des mots et non de groupes de mots. En second lieu, le traitement marginal des phénomènes d'expressivité, comme relégués en appendice, et surtout des faits de modalité phrastique montrent que la description de la syntaxe phrastique est lacunaire. Enfin, il subsiste plusieurs traces de pratiques anciennes, parfois explicitement écartées du programme syntaxique : le chapitre sur l'ordre des mots est très largement inspiré par des considérations logicistes extra-linguistiques et celui qui porte sur l'accord relève de la grammaire orthographique traditionnelle.
- 61 La rupture dans l'organisation de l'ouvrage et la description lacunaire des aspects globaux de la phrase sont liées à l'impossibilité d'articuler la description traditionnelle à

partir des parties du discours et celle de la phrase, qui n'est par ailleurs pas suffisamment élaborée.

1.2.2. Les approches descendantes : Sandfeld (1936)

- 62 L'approche descendante part du niveau de la phrase pour aboutir par une sorte de dissection aux unités constitutives plus restreintes. Sa mise en œuvre suppose donc que la phrase relève de la systématique linguistique et que sa définition comme unité non analysée soit suffisamment riche pour permettre l'analyse. Or, la définition de Meillet (1908) et ses analogues posent problème pour une telle démarche : la position de la phrase en marge du système et la nature essentiellement négative de la propriété d'autonomie – non-intégration grammaticale dans une unité plus large – n'offrent guère d'appui à une démarche descendante. Il n'est donc pas étonnant de ne guère trouver de description grammaticale qui adopte de manière systématique la démarche descendante. Le volume de Sandfeld consacré aux propositions subordonnées (Sandfeld 1936) peut cependant servir d'illustration.
- 63 Sandfeld (1936 : XV) propose une organisation de la matière à traiter à partir de l'analyse de la phrase en rangs, proposée par Jespersen (1924, trad. fr. 1971 : 119 ss). Celle-ci explicite l'idée que la phrase est un ensemble de rapports grammaticaux cohérent et interprète cette cohérence comme une hiérarchisation. Les éléments constitutifs de la phrase seront dès lors analysés selon qu'ils forment des constituants directs de celle-ci, constituants de premier rang, des constituants intégrés dans les constituants de premier rang ou constituants de second rang et enfin des constituants de troisième rang et ainsi de suite. La typologie fondamentale des propositions subordonnées que Sandfeld propose distingue ainsi trois groupes : les propositions de premier rang (propositions complétives ; propositions interrogatives indirectes ; propositions relatives indépendantes), de second rang (propositions relatives adjectives) et de troisième rang (propositions adverbiales).
- 64 En principe une telle procédure doit permettre d'aboutir à une analyse de la phrase, mais elle est d'une part viciée dans son principe par une association trop étroite avec les parties du discours et d'autre part surimposée à une description somme toute éclectique. Jespersen déjà et Sandfeld à sa suite associent les unités de premier rang aux unités nominales, celles de second rang aux unités adjectives et celles de troisième rang aux unités adverbiales ; or, rien n'empêche un adverbe de se rattacher directement à la phrase et donc d'être en vertu de ce lien de premier rang et de même un nom peut dépendre d'un autre nom et fonctionner dès lors comme une unité de second rang. En plus, Sandfeld utilise le principe organisateur des rangs pour systématiser, à la fin de ses remarques préliminaires, un classement obtenu par bricolage de critères différentes : sémantiques¹¹, catégoriels¹², fonctionnels¹³ et formels¹⁴, mais l'organisation même de la description au niveau du plan et l'analyse des faits elle-même ne tient pas compte de cette organisation descendante et hiérarchique. Il est d'ailleurs significatif que les deux autres volumes adoptent une autre démarche : le volume sur l'infinitif part d'un classement formel fondé sur le type de construction et le volume sur les pronoms d'une approche lexicale. L'adoption de la démarche analytique est donc une solution locale, peu efficace et pas vraiment exploitée.

1.2.3. Les approches mixtes : *La Grammaire Larousse du xxe siècle* et *Le Bon Usage*

- 65 Les difficultés rencontrées par les approches empiriques de type ascendant et de type descendant trouvent leur origine dans une explicitation insuffisante des éléments de définition, en particulier de la notion de rapport grammatical et de la thèse que la phrase forme une unité. Une théorie traditionnelle des parties du discours, non enrichie en fonction de la description de la phrase mène, dans une démarche ascendante, à une description lacunaire et peu éclairante des rapports qui s'instaurent dans la phrase ; une théorie descendante qui se referme trop tôt sur les mêmes parties du discours se révèle également trop faible.
- 66 La plupart des descriptions tentent de pallier les insuffisances en combinant les deux démarches et elles aboutissent à un plan mixte, combinant certaines parties relevant de la démarche descendante et d'autres de la démarche ascendante. Elles aboutissent à une description en deux parties. Le plan de la *Grammaire Larousse du xxe siècle* est représentatif : sa partie syntaxique comporte deux grands ensembles consacré le premier à la proposition et à la phrase et le second aux parties du discours. On trouve une organisation analogue dans la première version du *Bon Usage*, avant la refonte par A. Goosse, encore qu'une partie consacrée à la subordination vienne s'ajouter après le traitement des parties du discours, qui occupe la place la plus importante sur le plan quantitatif.
- 67 Le premier ensemble fait intervenir dans les deux ouvrages deux notions, celle de phrase et celle de proposition. Curieusement, la première n'est guère définie. La *Grammaire Larousse* (1936 : 54) écrit « Les phrases, constituant le langage parlé ou écrit, se composent d'éléments que les grammairiens ont appelés des propositions. » et enchaîne sur la notion de proposition. Grevisse (1936, 1964 : 23, § 2) ouvre sur une déclaration qui met en évidence l'importance de la notion de phrase :
- « La phrase est un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet ; elle est la véritable unité linguistique ».
- 68 Mais, l'auteur, qui dans sa définition reprend en partie l'approche sémantique holiste rejetée par Meillet, n'y revient plus et intitule sa seconde partie « la proposition ». Le terme de phrase semble désigner l'usage, la parole, alors que celui de proposition renvoie à une unité systématique où se nouent les rapports grammaticaux en vue de l'expression du sens. Les définitions associent étroitement ces deux dimensions :
- « Au point de vue du sens, une proposition peut exprimer un ordre, un vœu, un désir, une question, une sensation, un fait, un jugement, etc. (...) C'est donc au point de vue de la forme que les grammairiens doivent se placer pour définir la proposition. En général, une proposition exprime ce qui concerne un sujet, à l'aide d'un mot essentiel, le verbe autour duquel peuvent venir se grouper divers compléments » (Grammaire Larousse 1936 : 54).
- « Une proposition est tout mot ou tout système de mots au moyen desquels nous manifestons un acte de notre vie psychique : impression, sentiment, jugement, volonté » (Grevisse 1936, 1964 : 120, § 172)
- 69 La définition par le sens fait la part belle à la dimension interactive, mais l'analyse subséquente n'en tient guère compte ; la *Grammaire Larousse* décrit sous le titre « construction de la proposition » les structures affirmative, interrogative ou exclamative et négative, mais privilégie la forme, alors que le *Bon Usage* traite ces phénomènes à divers endroits dans la partie consacrée aux parties du discours. En réalité, l'essentiel se situe, comme le signale d'ailleurs la *Grammaire Larousse*, du côté de la forme ; de ce point de vue, la proposition est le réceptacle de l'analyse en fonctions et, dans une moindre mesure de

l'ordre des mots, problématique traitée à partir des fonctions et essentiellement en relation avec l'inversion du sujet. Or, l'analyse en fonctions relève bien plus de l'ancienne analyse logique que d'une systématique proprement linguistique des rapports grammaticaux, comme il ressort du recours aux définitions par le sens. Ainsi, pour la *Grammaire Larousse*, le sujet désigne la chose qui fait l'action, la subit, est dans un certain état et Grevisse maintient la distinction, venue de la logique, entre sujet réel et sujet apparent. Il est vrai que certains traits montrent une prise en compte de données formelles dans la structuration de la proposition en sujet + verbe et dans la prise en compte de la dimension communicative dans la définition du sujet chez Grevisse (1936, 1964 : § 183) : « terme considéré comme le point de départ de l'énoncé ». Elle est en plus peu cohérente, car les fonctions ne sont pas toutes définies de la même manière : les compléments du verbe reçoivent une définition par le sens, qui contraste, dans le cas de Grevisse, avec la définition du sujet formulée en fonction de la structuration de l'information et qui s'oppose, dans les deux cas, aux définitions des compléments du nom, établies en termes formels et relationnels. En outre, l'analyse en fonctions n'est pas étendue à l'ensemble de la phrase : pour les adjectifs, les adverbes, les pronoms et, dans une certaine mesure aussi, les noms, il est simplement dit que ces mots peuvent être accompagnés d'autres mots (Grevisse 1936, 1964 : § 211 ss.). Il est en plus évident que les fonctions sont attachées à des mots, éventuellement accompagnés à leur tour d'autres compléments et adjoints, et que la notion de groupe ou de constituant ne joue aucun rôle comme palier intermédiaire dans l'architecture de la phrase, ce qui oblige les grammaires à offrir un traitement séparé des fonctions attribuées aux propositions subordonnées et qui montre que le mot reste la pierre angulaire de la description grammaticale.

- 70 Le traitement de l'analyse phrastique n'est donc pas vraiment satisfaisant, non seulement à cause des problèmes que soulève l'analyse en fonctions et du manque de rigueur dans la mise en rapport des phénomènes formels et sémantiques ; la distinction terminologique initiale entre phrase et proposition dissout le paradoxe de Meillet, mais n'articule qu'implicitement et imparfaitement les deux versants tant pour ce qui concerne le rapport langue – parole ou système – usage qu'en ce qui concerne la manière dont une ou plusieurs propositions s'intègrent dans la phrase, problème soulevé par la terminologie, mais non traité.
- 71 Les grammaires de type mixte consacrent toutefois l'essentiel de leur description aux parties du discours. On notera que les informations fournies dans les divers chapitres contiennent très souvent des informations relatives à la phrase dans son ensemble : Grevisse traite ainsi de la négation dans le chapitre des adverbes et de l'interrogation à l'occasion de son analyse des pronoms, adjectifs ou adverbes interrogatifs. La répartition des informations montre que la description reste en premier lieu une description des mots et de leurs classes et non de la phrase. En plus, celle-ci est mal reliée à l'analyse en fonctions de la phrase ou de la proposition. La *Grammaire Larousse* se contente d'indiquer que certaines fonctions ont une réalisation préférentielle par le moyen de certaines parties du discours et Grevisse ne fait pas systématiquement mention des fonctions que peuvent remplir les diverses parties du discours ; il n'en est rien dit à propos du nom et du pronom. Dans le cas de la préposition, il est fait mention de son rôle dans l'expression de rapports grammaticaux, mais sans allusion au système des fonctions (§ 894). Pour les adverbes (§ 821), le commentaire qui accompagne la définition, « mot invariable que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe pour en modifier le sens », mentionne le fait que l'adverbe fonctionne fréquemment comme complément circons

tancier, mais ne commente aucune autre fonction. Ces quelques observations montrent clairement que les deux parties, inégales, de la description grammaticales sont plutôt juxtaposées qu'intégrées.

1.2.4. Remarques conclusives

- 72 Par leur refus de la théorisation, par le maintien d'éléments appartenant à des traditions anciennes et qui n'ont pas été repensés et par leurs procédures de juxtaposition de fragments de descriptions qui ne sont pas articulés entre eux, les diverses approches empiriques, qu'elles soient ascendante, descendante ou mixte, ne sont pas parvenues à réaliser le programme contenu dans la définition de Meillet (1908) et n'ont ainsi pas réussi à offrir une réponse aux critiques de la grammaire scolaire et à mettre en place une analyse de la phrase qui soit systématique.

1.3. La mise en place de théories dynamiques et psychologisantes

- 73 Les ouvrages à visée descriptive et empirique ne sont pas les seuls à tenter de donner une description syntaxique du français pendant la première moitié du siècle. On assiste parallèlement au développement de réflexions théoriques cherchant à proposer des outils pour la description de la phrase. Avant de présenter, à vrai dire trop sommairement, les vues des principaux auteurs – G. Guillaume, A. Sechehaye, Ch. Bally, J. Damourette et E. Pichon – au sujet de la phrase et de sa structure, nous voudrions attirer l'attention sur quelques traits communs :
- 74 – Le problème de la constitution de la phrase est traité en termes dynamiques, c'est-à-dire comme un procès, et un parallélisme assez étroit est établi entre la genèse de la phrase dans l'individu et dans la langue ;
- 75 – Le sens se trouve au centre de l'analyse et les considérations formelles interviennent pour contrôler la description sémantique ;
- 76 – L'argumentation procède par l'analyse détaillée, mais intuitive et introspective de cas exemplaires ; de ce fait, il est parfois difficile de l'objectiver.
- 77 La tripartition utilisée pour organiser la présentation des grammaires empiriques peut également servir de grille ici, puisque l'on peut qualifier l'approche guillaumienne d'ascendante et celles de Sechehaye et de Bally de descendantes. Quant à Damourette et Pichon, ils occupent une position originale, combinant des traits des deux approches.

1.3.1. Des parties du discours à la phrase grâce à l'incidence

- 78 Pour Guillaume¹⁵, la mise en place d'une théorie synthétique de la phrase comme effet, c'est-à-dire comme mise en œuvre en discours des potentialités de la langue, est liée à l'opposition entre deux unités de synthèse :
- 79 – Le vocable ou le mot qui est l'unité de synthèse de la langue ou unité de puissance ;
- 80 – La phrase qui est l'unité de synthèse du discours. Résultant d'une visée de discours, la phrase a une composante énonciative évidente, et, en tant qu'unité du discours, une existence éphémère.
- 81 La saisie phrastique en discours peut se faire de deux manières. En premier lieu, elle peut se produire indépendamment de la saisie lexicale en langue ; le résultat est la constitution

d'« holophrases » à partir d'éléments formateurs qui n'ont pas été saisis lexicalement et ne sont donc pas appréhendés à travers la systématique des parties du discours ou dans l'optique de Guillaume plus exactement parties de langue, mais qui ont subi des opérations de groupement et d'agglutination. Elle peut, en second lieu, se produire à partir d'unités lexicales constituées en mots, en aval de la saisie lexicale ; dans ce cas, le groupement des mots est soumis à des conditions systématiques, définies en langue et attachées aux mots, plus exactement aux propriétés catégorielles des parties de langue. Considérée de ce point de vue, la phrase apparaît comme la forme contenant par rapport aux mots, mais cette forme est tout entière tributaire de la structure des mots et il n'est donc pas nécessaire de postuler des types de phrases ou des schémas phrastiques. L'inscription des propriétés combinatoires dans la systématique des mots permet de maintenir la thèse que la phrase relève de l'éphémère discursif, même si elle est l'aboutissement de facteurs systématiques. Le paradoxe de Meillet-Saussure est éliminé dans la mesure où les mots sont dotés de propriétés structurantes suffisantes. Ces propriétés sont des propriétés relationnelles, des mécanismes de mise en relation d'éléments de sens, appelés incidences. Fondamentalement, l'incidence est une relation entre un apport et un support. Divers types d'incidence peuvent être distingués selon que l'apport et le support ne sont pas distincts – incidence interne du nom – ou sont distincts : incidence externe des autres parties de langue. Dans ce cas, il intervient une nouvelle distinction entre l'incidence de premier degré, dans laquelle le support est doté d'une incidence interne, et l'incidence de second degré, qui est une incidence à une incidence de premier degré. Ainsi se constitue un système de parties de langue : le nom est d'incidence interne, le verbe d'incidence externe du premier degré impliquant le temps, alors que l'adjectif est d'incidence externe du premier degré impliquant l'espace, l'adverbe enfin est d'incidence externe du second degré. Les prépositions et les conjonctions n'entrent pas dans ce système. La préposition est destinée à intervenir en discours entre deux mots qui ne sont pas reliés par un rapport d'incidence, mais qui devraient être mis en rapport, tandis que la conjonction de subordination est un instrument de nominalisation, d'intégration.

- 82 Outre les problèmes d'adéquation empirique que pose la théorie de l'incidence, trop embryonnaire dans sa version initiale (v. e.a. Wilmet 1998 ; Vassant 1993), elle soulève deux problèmes plus généraux relatifs à l'analyse de la phrase. Si elle permet de définir un mode de genèse dynamique rendant compte de la transition du système de la langue fondé sur le mot au discours opérant par combinaison de phrases, elle ne détermine pas vraiment une structure phrastique ; le mécanisme d'incidence mène en plus à accorder une place prééminente aux noms vers lesquels convergent les diverses incidences externes et relègue dans l'ombre le rôle central du verbe personnel. En plus, la théorie n'offre pas de point d'ancrage évident pour rendre compte de certaines propriétés globales des phrases, comme la modalité.
- 83 Pour ce faire, il peut être fait appel au couple « expression – expressivité ». Le premier terme renvoie à l'idée qu'il existe une organisation phrastique canonique, normative ou obtenue par défaut, par l'application des mécanismes de langue, alors que le second évoque les moyens dont le locuteur dispose pour manifester sa subjectivité en discours. Or, Guillaume insiste sur le fait que toute phrase est une unité d'expression et d'expressivité et envisage que la syntaxe de l'expressivité permet de rendre compte de phénomènes comme les variations de l'ordre des mots et les modalités comme l'interrogation. Cet aspect est toutefois à peine abordé et l'articulation de la syntaxe de l'expres

sivité, qui suppose que la phrase a un statut en langue plus substantiel que celui que requiert la théorie de l'incidence, n'est pas vraiment développée.

- 84 En langue, la phrase reçoit donc deux statuts : elle est d'abord une unité construite, un effet de la combinatoire des mots, commandée par le jeu des incidences et ensuite le lieu où se définit la syntaxe de l'expressivité. En discours, la langue apparaît comme l'unité initiale, matière contenue par le discours, qui connaît des principes de cohésion ; ces derniers ne relèvent toutefois pas de la linguistique, parce qu'ils ne sont pas d'ordre morphologique ou grammatical.
- 85 La théorie de la phrase, telle qu'elle se dégage des écrits de Guillaume, apporte un certain nombre d'éléments de réponse au programme initial, en particulier par l'inscription dans la systématique lexicale des incidences, qui rendent compte des rapports grammaticaux, et par l'élimination de principe du paradoxe de la phrase, unité de discours produite en langue. Mais, ces éléments n'ont pas abouti à une théorisation complète et ce pour une très large part parce que l'attention de Guillaume s'est essentiellement portée vers la description des propriétés des diverses parties de langue.

1.3.2. Vers une analyse bipartite de la phrase

- 86 La mise en place d'une théorie de la phrase peut se faire à partir d'une refonte de la systématique des parties du discours, comme dans l'approche guillaumienne, mais elle peut également prendre comme point de départ la notion de phrase elle-même. Une telle stratégie a été suivie par deux linguistes de Genève, A. Sechehaye et Ch. Bally ; ceux-ci cherchent à déterminer la structure de la phrase.
- 87 Dans son *Essai sur la structure logique de la phrase*, A. Sechehaye (1926) présente une approche sémantique de la phrase¹⁶. Son point de départ est la distinction entre deux types de phrases : les phrases-idées et les phrases-pensées. Les phrases-idées sont des énoncés à un mouvement dans lesquelles un prédicat est articulé sur la situation ; si elles ne sont pas monorèmes, elles peuvent être analysées, mais uniquement selon le principe des oppositions principal / complément et intrinsèque / extrinsèque, qui fonctionnent, comme nous le verrons plus loin, au niveau des constituants internes de la phrase-pensée. Celle-ci est un énoncé à deux mouvements, (plus) indépendant de la situation : dans un premier mouvement, un sujet est pensé et posé comme entité autonome ; le prédicat est dans un second mouvement rapporté à ce sujet. L'analyse est donc, ici aussi, psychologique et génétique, mais elle s'appuie sur les rapports entre la phrase énoncée et la situation et procède à une analyse progressive de la phrase plutôt qu'à une synthèse à partir d'unités lexicales.
- 88 Sechehaye développe ensuite une analyse du rapport sujet-prédicat, conçu comme un rapport volitionnel, c'est-à-dire une mise en relation qui correspond à la volonté communicative du locuteur. Pour l'auteur, ce rapport peut être caractérisé à trois niveaux :
- 89 – Au niveau logico-sémantique le sujet apparaît comme le terme (référentiellement) autonome, alors que le prédicat est le terme dépendant ;
- 90 – Du point de vue énonciatif ou psychologique, le sujet est premier – il est le terme donné –, alors que le prédicat est second et donc apport d'information ou nouveau ;
- 91 – Du point de vue grammatical ou formel, le mécanisme d'accord lie les deux termes.
- 92 Dans une phrase ordinaire, les trois plans convergent : Dans *Pierre vient*. *Pierre* est sujet selon les trois perspectives ; mais, cette convergence ne s'impose pas et les décrochages

permettent de rendre compte de certains types de phrases. Ainsi le sujet des phrases impersonnelles comme *Il reste des pommes* est-il uniquement défini d'un point de vue grammatical, alors que *ici* dans *Ici naquit un compositeur illustre* est sujet du point de vue énonciatif ou psychologique, mais ni du point de vue logique ni du point de vue grammatical. Même si la caractérisation des divers plans n'est pas toujours très précise et que leur articulation reste à préciser, les distinctions proposées offrent un double intérêt : elles fournissent un contenu, linguistiquement pertinent, à la thèse que la phrase est un nœud de rapports grammaticaux, et, par les phénomènes de décrochage, elles mettent en place un instrument pour décrire certaines variations phrastiques (v. Fryba-Reber 1994 : 102 ss.).

- 93 L'ouvrage de Sechehaye propose non seulement une analyse de l'articulation fondamentale de la phrase, il offre également une analyse des rapports entre les parties du discours ; celle-ci est fondée sur l'opposition entre le terme principal et le terme complément, rapport de support et d'apport d'information analogue au rapport sujet-prédicat, mais non identique, parce qu'il opère essentiellement au niveau sémantique ou logique, qu'il fait appel à d'autres moyens formels, qu'il n'est pas défini au niveau psychologique et surtout qu'il est d'une autre nature : alors que le couple sujet – prédicat est lié par un rapport volitionnel, le couple principal-complément l'est par un rapport de type intellectuel, puisqu'il représente ce qui est et non ce que le locuteur entend communiquer.
- 94 Les deux relations, celle du sujet et du prédicat et celle du principal et du complément, sont donc distinctes, mais elles partagent trois caractéristiques. La première, la relation support – apport, a déjà été mentionnée. La seconde est que toute relation doit être définie comme intrinsèque ou inhérente ou comme extrinsèque ou relationnelle. Ainsi, la relation sujet-prédicat sera-t-elle inhérente si le prédicat est conçu comme un accident de la substance exprimée par le sujet et extrinsèque s'il fonctionne comme le lien entre deux entités extérieures l'une à l'autre (Sechehaye 1926 : 54-55) et des distinctions analogues peuvent être établies pour les rapports entre termes (voir le tableau dans Fryba-Reber 1994 : 101). La troisième caractéristique est que la forme du prédicat ou du complément est déterminée par le sujet ou par la classe du principal, ainsi que par la nature, extrinsèque ou intrinsèque, de la relation. La détermination porte sur la classe et sur le mode de construction. Ainsi un sujet se réalise en principe par un substantif et, s'il entre dans une relation prédicative extrinsèque, il sélectionne un verbe conjugué ; si la relation est intrinsèque le prédicat peut être un verbe, mais aussi un adjectif (avec ou sans copule) ou un substantif, comme dans la formule italienne *Traduttore, traditore* (Sechehaye 1926 : 78). De cette manière, l'auteur relie son analyse de la phrase à une théorie des parties du discours reconstruite à partir d'une tripartition sémantique – entité, procès, qualité – liée aux classes formelles du substantif, du verbe et de l'adjectif. Si la position des adverbes dans cet ensemble est moins claire, l'auteur assigne aux prépositions et aux conjonctions une place séparée comme éléments de relation et ébauche une théorie des transpositions qui introduit la flexibilité dans les rapports forme – sens.
- 95 Les propositions de Sechehaye constituent un pas vers l'établissement d'une analyse structurelle de la phrase, capable de rendre compte de bon nombre de données. Elles ont d'ailleurs fourni à C. de Boer (1933) les assises de sa description globale de la syntaxe française. Il reste cependant un certain nombre de problèmes à souligner. En premier lieu, l'analyse de la phrase n'est pas homogène : la bipartition en sujet et prédicat s'appréhende à l'aide d'autres moyens que les autres relations, qui sont d'ailleurs conçues

dans une perspective ascendante et non descendante. En second lieu, on note la persistance de considérations extra-linguistiques, tant au niveau de la théorie des parties du discours qu'en ce qui concerne l'opposition des relations extrinsèque et intrinsèque. En troisième lieu, la place et les rapports entre les trois plans d'analyse, logique ou sémantique, psychologique et formel ou grammatical sont à préciser, tout comme les relations entre les deux types fondamentaux de phrases : la phrase-idée et la phrase-pensée. Enfin, certains faits, les modalités et une bonne part de ce qui était désigné à l'époque par le terme de syntaxe affective, ne sont pas couverts.

- 96 On peut considérer que les propositions de Bally (1932, 1965), cristallisées dans *Linguistique générale et linguistique française*, prolongent et intègrent certaines des vues de Sechehaye, mais surtout proposent des éléments de réponse aux lacunes et aux problèmes indiqués ci-dessus.
- 97 La théorie de la phrase de Bally repose en premier lieu sur l'articulation bipartite en « modus » et « dictum » qui donne à la modalisation et à la visée interactive une place centrale dans l'analyse. Pour Bally (1932, 1965 : 36, § 28) le modus est « la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant ». Cette position intègre en quelque sorte la visée communicative dans la structure grammaticale. L'analyse de la phrase explicite, c'est-à-dire à modus exprimé, *Je crois que Pierre vient*. se fait en deux étapes : d'une part le modus (*je crois*) est thème dont le dictum (*Pierre vient*) est le propos et d'autre part le sujet modal (*je*) est thème dont le propos est l'union du dictum transposé en membre de phrase par *que* et de la copule (de rection) *croire* qui le relie au thème. Bally relie également les formes non explicites de la « pensée communiquée » à la forme explicite par la mise en évidence de procédés d'expression non autonomes du modus : l'impersonnalisation – *il est évident que* –, la formulation indirecte – *il peut être quatre heures* –, l'incorporation dans le dictum et en particulier dans le verbe conjugué – *Serait-il quatre heures ?* – et la prise en charge du modus par les phénomènes prosodiques et par les comportements paraverbaux, gestuels par exemple, etc. La couverture de l'analyse est de la sorte élargie à tout un domaine largement ignoré dans les propositions antérieures ou contemporaines.
- 98 L'analyse que Bally propose pour le dictum fait apparaître les parallélismes avec Sechehaye au niveau de l'analyse des rapports entre le sujet et le prédicat, mais elle s'en distingue par trois traits fondamentaux : l'opposition chez Sechehaye entre les deux types de phrases est surmontée, les plans d'analyse sont hiérarchisés dans la mesure où le plan communicatif, l'articulation en thème et propos est déterminant et la théorie de l'actualisation rend compte du rôle central de la forme verbale conjuguée.
- 99 Pour Bally, l'opposition des phrases-idées et des phrases-pensées de Sechehaye concerne la structure interne du dictum. Il pose que celui-ci est, comme toute relation signifiante dans la phrase, organisé par le couple thème-propos et que le thème du dictum peut être implicite, alors que le propos est nécessaire. Pour lui, la phrase-idée est dès lors un dictum à thème implicite, situationnel ; si le propos est simple, le dictum sera monorème, sinon il constituera un dictum par coordination des propos. Si le thème du dictum est présent, ce qui fait qu'on est en présence d'une phrase-pensée, deux types de rapports peuvent s'établir avec le propos : un rapport sans lien grammatical ou segmentation (*Cet oiseau, il s'envole.*) et un rapport grammatical ou soudure (*Cet oiseau s'envole.*). Comme le montrent les deux derniers exemples, l'organisation proprement grammaticale de la phrase n'impose pas l'association du thème et du sujet et celle du propos et du prédicat (v. Bally 1932, 1965 : 73, § 105). Ceci implique que deux principes sont à l'œuvre.

- 100 Pour Bally, le premier principe est un principe d'organisation communicatif ou psychologique, fondé sur le conditionnement réciproque du thème et du propos en une relation binaire entre le thème déterminé et le propos déterminant, quelle que soit la place que les deux termes occupent dans la structure phrastique ; l'interdépendance du thème et du propos dans le syntagme se reflète également dans le fait que les catégories auxquelles appartiennent les signes lexicaux doivent être complémentaires (Bally 1932, 1965 : 102-103, § 155).
- 101 Le second principe organisateur est le principe d'actualisation (Bally 1932, 1965 : 77-83, § 110 ss.). Tout terme de la phrase doit être actualisé pour que la langue passe dans la parole (Bally 1932, 1965 : 82, § 119) ; or le verbe conjugué, dont le caractère actualisé est inscrit dans la forme, se rapporte par la catégorie de la personne à un terme nominal, le sujet. Cette dissociation du rapport d'actualisation entre le sujet et le verbe conjugué et du rapport de détermination du thème par le propos permet à Bally de surmonter la distinction entre le rapport sujet-prédicat et le rapport principal-complément chez Sechehaye et de proposer une analyse plus unitaire des rapports grammaticaux dans la phrase¹⁷. En outre, Bally propose de considérer que le propos est lié au thème par une sorte de copule, de ligature grammaticale, ce qui lui permet de donner à toutes les relations un caractère verbal : « La grammaire est tout entière dans le verbe. » (Bally 1932, 1965 : 106, § 162).
- 102 Les conceptions de Bally supposent une bipartition des unités lexicales, assez analogue à celle que prévoit Sechehaye. Il distingue
- 103 1. Les catégories lexicales ou sémantèmes virtuels qui n'ont d'existence dans une langue « que si elles sont caractérisées par des signes linguistiques internes ou externes » (Bally 1932, 1965 : 113-114, § 175) ; les catégories ont des valeurs de complémentarité (cf. l'incidence) qui les prédestinent à certains rapports ;
- 104 2. Les catégories grammaticales ou ligaments qui ont pour fonction « de grouper en syntagmes les signes appartenant à des catégories complémentaires dans le rapport de déterminé à déterminant » (Bally 1932, 1965 : 115, § 178). La lexicalisation des ligaments fait que la plupart combinent des aspects grammaticaux et lexicaux ; si *de* est un pur ligament dans *idée de bonheur*, *pour* est à la fois un ligament et un élément lexical.
- 105 La position des actualisateurs dans cet ensemble est peu nette (v. Bally 1932, 1965 : 85-86, § 125) ; ils appartiennent aux catégories lexicales, mais ne peuvent guère être qualifiés de ligaments. La transposition fonctionnelle permet enfin à un signe linguistique, « tout en conservant sa valeur sémantique [de] changer de valeur grammaticale en prenant la fonction d'une catégorie lexicale à laquelle il n'appartient pas » (Bally 1932, 1965 : 116, § 179).
- 106 Les vues de Bally peuvent être considérées comme un point d'aboutissement provisoire dans la mise en place d'une théorie de la phrase de type analytique. Elles apportent une caractérisation riche et complexe du concept de phrase et un certain nombre d'instruments analytiques pour le traitement des données observables. Malgré le fait qu'elles incorporent – en la reformulant et en l'approfondissant – certaines vues classiques, et en premier lieu l'analyse binaire de la phrase que la plupart des grammaires adoptent, elles n'ont pas été reprises ou incorporées à la pratique descriptive, qui reste très attachée à la tradition.

1.3.3. L'essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon

- 107 L'analyse de la phrase proposée par Damourette et Pichon (1928-1940) a des traits originaux, dans la mesure où l'opposition de la langue et de la parole n'y est pas articulée, d'où la difficulté à situer le plan d'analyse, qui est souvent celui des effets en discours et dans la mesure où les auteurs laissent en quelque sorte les données *in medias res*, c'est-à-dire annulant plus ou moins l'opposition analytique / synthétisant.
- 108 Pour eux, la phrase est une donnée immédiate, en quelque sorte pré-théorique ; elle relève du discours et désigne un énoncé doté de factivité. En tant que factif elle est l'expression de « la représentation d'un fait survenu dans l'esprit du locuteur : représentation que l'allocutaire tend à acquérir et le locuteur à communiquer » (Damourette et Pichon 1911-1940, t. 1 : § 49). Ils opèrent ensuite une première distinction, de type énonciatif, entre le plan locutoire – expression de l'affection, centré sur la personne qui énonce et sur le récepteur – et le plan délocutoire – expression centrée sur le dit dont on raconte l'histoire ; or, ce plan implique l'expression de rapports et la distinction de ce dont on parle et ce qui en est communiqué (Damourette et Pichon 1911-1940, t. 1 : § 54). Ainsi se fondent les deux catégories centrales : le factif, qui représente l'entier de l'énoncé locutoire et le propos de l'énoncé délocutoire, et le substantif, permettant de désigner ce dont on parle. À ces deux catégories fondamentales s'ajoutent deux catégories auxiliaires ou juvantes dans la terminologie des auteurs : l'adjectif auprès du substantif et l'affonctif auprès du factif.
- 109 Aux yeux des auteurs, il ne suffit pas de définir des catégories liées entre elles par un jeu d'apport et de support ; il faut également déterminer trois classes définies d'après le fonctionnement grammatical : ces classes sont celle des struments, unités matérialisant des catégories grammaticales ou taxionomes libres, et deux classes de sémiomes ou unités lexicales ; ils distinguent les sémiomes constructifs, les verbes, et les sémiomes non constructifs ou noms. Le croisement des catégories et des classes fournit le tableau des essences logiques (Damourette et Pichon 1911-1940, t. 1 : § 95), dont la systématique est destinée à remplacer l'ancien classement en parties du discours :

Tableau 1

CATÉGORIES CLASSES	NOM	VERBE	STRUMENT
FACTIF	interjection	verbe personnel	<i>oui, non, si, voici, voilà...</i>
SUBSTANTIF	nom ou substantif	verbe infinitif	pronom
ADJECTIF	adjectif qualificatif	participe	article et substituts
AFFONCTIF	adverbes (partim)	<i>en</i> + part. présent	adverbes (partim) préposition, conjonction

- 110 La réalisation du factif par une des classes permet de déterminer la typologie des phrases à un premier niveau, encore qu'il faille tenir compte de l'emploi sur le plan locutoire des éléments appartenant à la classe nominale. Dans le cas du factif verbal, une typologie plus détaillée peut être établie si l'on tient compte de la construction et de la manière dont le

factif verbal est caractérisé par les divers taxionomes pertinents, comme la voix et l'immixtion (v. vol V).

- 111 La construction du factif verbal relève de la complémentation qui fonctionne en deux plans : la rection et le supportement. La rection est un plan d'analyse lié aux essences logiques. Chaque essence logique a une valence et impose en plus une valence par rection (Damourette et Pichon 1911-1940, t.1 : § 100). Cette organisation relève du plan sémantico-catégoriel. La valence fonctionne selon trois modes : l'ipsivalence ou valence propre, l'équivalence ou transposition – par exemple l'équivalence d'un nom avec un adjectif nominal dans *une gaieté **peuple*** – et la convalence ou utilisation d'un ensemble construit avec une valence spécifique ; ainsi *qui est venu* est le convalent d'un adjectif nominal. Chaque essence logique impose en plus des valences par rection et ce en vertu des rapports entre les catégories : les catégories juvantes sont régies par la catégorie à laquelle elles se rapportent et le factif (verbal) régit le substantif, vu que la catégorie du factif est primaire et centrale dans l'énonciation. Cette stipulation fait que la relation du nom et du verbe est inversée par rapport à la théorie de l'incidence de Guillaume.
- 112 La construction, en particulier celle du factif verbal, n'est cependant pas uniquement déterminée par la valence, codée dans le système ; elle l'est également par les relations sémantico-logiques ou liages ; celles-ci s'établissent entre un support et un apport, d'où le terme de supportement. Or, sur ce plan, le factif verbal est un apport (logique) à un support substantif. Le système des liages ne se limite toutefois pas au rapport du factif verbal et de son substantif sujet, mais à l'intérieur du nœud verbal, il peut être plus complexe (v. vol III). La distinction des deux plans, celui de la rection et celui du supportement, permet de rendre compte de certaines variations dans les schémas de construction, comme le montre l'analyse des structures impersonnelles ou, dans les termes des auteurs, de l'ostension unipersonnelle. Dans *Quelqu'un arrive*, le terme *quelqu'un* est à la fois régi par le factif verbal et support de celui-ci ou en d'autres termes il est « soutien » et « repère » ; dans *Il arrive quelqu'un* au contraire, le pronom unipersonnel *il* est régi – il est le soutien –, mais *quelqu'un* est le support ou repère.
- 113 Les rapports entre deux éléments construits sont en plus analysés à l'aide de trois paramètres : un paramètre logique et deux paramètres formels. Les relations de liage sont en effet classées selon la nature logique de la relation : les auteurs distinguent un lien de consubstantialité ou d'inhérence et ils parlent dans ce cas de syndèse et dans le cas d'un repère impliquant aussi le repère (« le sujet ») et le factif verbal d'étance, une relation entre éléments autonomes ou dichodèse appelée dans le cas du nœud verbal ayance et enfin un rapport d'analogie ou prisance. Du point de vue de la construction, des distinctions sont établies selon que la construction est directe ou indirecte – dans le cas du nœud verbal, il sera question de visée et de clinée – et selon qu'un seul terme est construit ou que deux termes formant nexus le sont. Enfin, tant les phénomènes de valence que ceux de supportement sont classés selon la force du lien en rapports coalecents, circonjacents et ambiants.
- 114 La classification minutieuse et complexe proposée par Damourette et Pichon aboutit à une analyse taxinomique des composantes de la phrase, qui met bien en valeur combien les phénomènes sont complexes, mais qui ne peut satisfaire complètement parce qu'elle se fonde sur des intuitions et sur des notions peu ou mal explicitées. Ainsi, certaines questions fondamentales à propos de la phrase ne sont pas vraiment posées : par exemple, la phrase appartient-elle à la systématique de la langue ou relève-t-elle du discours ? Qu'est-ce qui fait que la catégorie formelle du verbe et la catégorie du factif

entretiennent des liens privilégiés ? En plus, la démarche introspective, non moins que la terminologie, fait que les analyses sont difficilement reproductibles, faute de procédures de vérification intersubjectives.

2. Vers une grammaire de la phrase systématique, méthodique et critique

115 Le développement de la syntaxe de la phrase dont quelques étapes ont été rappelées dans le paragraphe précédent se caractérise entre autres par la primauté des données sémantiques et par le recours à une méthodologie non explicite. L'on peut considérer qu'à partir du milieu du siècle se prépare, lentement, un tournant double : un tournant méthodologique d'abord, visant à expliciter les argumentations et à les rendre contrôlables et objectivables, mais aussi un tournant relatif aux relations entre sens et forme, le mouvement d'une grammaire du sens contrôlée par la forme vers une grammaire des formes contrôlées par le sens. La rupture n'est bien sûr pas radicale, l'importance des distinctions formelles est par exemple très grande chez Guillaume, mais le changement de perspective est frappant. Il en va de même au niveau des préoccupations méthodologiques, certes non absentes des travaux anciens, mais le fait que les adjectifs qui apparaissent dans le titre de cette section soient tirés de titres de grammaires parues à cette époque est illustratif des préoccupations récentes, surtout si on les oppose à d'autres adjectifs comme « raisonnée » et « psychologique », qui sont caractéristiques de la première période. Dans cette seconde section, nous voudrions décrire l'évolution en trois étapes, nous arrêtant d'abord au structuralisme (2.1.), ensuite à la grammaire générative (2.2.) et enfin au retour du balancier que représentent les diverses approches fonctionnelles ou cognitives (2.3.). Ici encore, seuls quelques auteurs ou quelques travaux représentatifs d'une certaine démarche pourront être présentés. Nous privilégierons les travaux à orientation plutôt théorique, pour traiter dans une section ultérieure l'impact de ces vues sur la pratique descriptive.

2.1. Vers une description de la structure formelle de la phrase française

116 Afin de bien mesurer le changement de perspective, nous traiterons en premier lieu un texte d'ordre théorique, l'article de Benveniste (1964) sur *Les niveaux de l'analyse linguistique*¹⁸ (2.1.1.) et nous présenterons ensuite trois réalisations : la grammaire analytique, descendante de Toqueby dans sa thèse de 1951, *Structure immanente de la langue française*, qui n'a toutefois connu de diffusion qu'après sa réédition en 1965 (2.1.2) ; la démarche syntaxique ascendante, synthétique que propose Tesnière, qui est unipolaire, (2.1.3.) et la grammaire bi-polaire, également ascendante ou synthétique, de Martinet (2.1.4.).

2.1.1. Le programme de Benveniste et la redéfinition de la notion de phrase

117 Benveniste (1964, repris dans Benveniste éd. 1966 : 119) commence ses réflexions sur l'analyse linguistique en rappelant une position épistémologique, clairement acquise dans le domaine anglo-saxon, mais peut-être moins bien perçue dans celui des études françaises :

« Le grand changement survenu en linguistique tient précisément en ceci : on a reconnu que le langage devait être décrit comme une structure formelle, mais que cette description exigeait au préalable l'établissement de procédures et de critères adéquats, et qu'en somme la réalité de l'objet n'était pas séparable de la méthode propre à le définir ».

- 118 Il insiste sur la nécessité de poser « une ordonnance à la fois dans les phénomènes étudiés (...) et dans les méthodes d'analyse » (Ibid.). L'auteur procède ensuite à une discussion de questions méthodologiques ; il décrit les opérations menant à l'identification des éléments – la segmentation et la substitution – et les relations entre éléments : la distribution et l'intégration. La segmentation et la substitution sont des manipulations formelles, connectées entre elles et dont la mise en œuvre est soumise à des contraintes, en particulier à la condition de référer à un niveau préétabli et bien défini. Il ressort du texte que la démarche va des formes au sens, qui sert de moyen de contrôle sur les régularités formelles grâce aux invariants et aux oppositions sémantiques, et que l'objet à décrire dépend de la méthode suivie et du modèle adopté et n'est pas une donnée intuitive immédiate. Les relations elles aussi font intervenir de manière cruciale la notion de niveau : « Entre les éléments de même niveau, les relations sont distributionnelles ; entre éléments de niveau différent, elles sont intégratives » (Benveniste 1964, repris dans Benveniste éd. 1966 : 124). Elles permettent en outre d'articuler forme et sens : « La forme d'une unité linguistique se définit comme sa capacité à se dissocier en constituants de niveau inférieur. Le sens d'une unité linguistique se définit comme sa capacité d'intégrer une unité de niveau supérieur ». (Benveniste 1964, repris dans Benveniste éd. 1966 : 126-127). Dans ce contexte, il faut souligner que la notion de sens reçoit une interprétation restrictive : propriété conjointe de la forme à l'intérieur du signe et capacité signifiante. Par conséquent, il importe de savoir si une unité ou un élément a un sens et non de savoir « *quel est ce sens ?* » (Benveniste 1964, repris dans Benveniste éd. 1966 : 127).
- 119 La mise en évidence de la notion de niveau est à souligner, car elle offre une assise solide à une analyse phrastique prévoyant des paliers intermédiaires entre la phrase avec son éventuelle articulation bipartite et les mots classés en catégories ; concrètement, elle assigne un rôle à la notion de groupe ou de constituant qui a longtemps été absente de la description grammaticale du français (v. Lauwers en prép.).
- 120 Les positions méthodologiques de Benveniste ont des conséquences pour la définition de la phrase que l'auteur souligne dans la dernière partie de sa contribution. Le premier trait à retenir est que la phrase constitue la limite supérieure du système des signes, ne se définissant que par ses constituants. Elle ne se réduit cependant pas à cet aspect constructionnel, car
- « Une phrase constitue un tout, qui ne se réduit pas à la somme de ses parties ; le sens inhérent à ce tout est réparti sur l'ensemble des constituants » (Benveniste 1964, repris dans Benveniste éd. 1966 : 123).
- 121 Du point de vue de la structure interne, la phrase est construite par intégration successive, niveau par niveau, des unités-signes, en particulier des mots et des groupes de mots formant des constituants ; son analyse relève, de ce point de vue de la systématique linguistique et elle semble appeler une approche ascendante ou synthétique. Mais, d'un autre point de vue, la phrase n'est pas une classe formelle, car elle ne peut fonctionner comme unité s'intégrant dans une unité plus large. Elle est l'unité du discours, propriété liée à son caractère distinctif, d'être un prédicat, et donc de pouvoir référer et de pouvoir signaler par la modalité quel comportement le locuteur adopte face à son interlocuteur.

122 La continuité entre la position adoptée par Benveniste et celle de Saussure et de Meillet (v. 1.1.) est frappante, mais la définition de Benveniste se démarque de celle des auteurs du début du siècle par l'élaboration, surtout méthodologique, qui permet de mieux relier les deux domaines concernés, la langue et le discours, et de guider la description. Si cette position est largement partagée, surtout en ce qui concerne l'assignation de la phrase à l'interface entre systématique grammaticale et discours et pour ce qui est de son versant analytique, elle est contestée par certains théoriciens sur un point crucial : l'impossibilité de s'intégrer dans une unité plus large. Buysens, par exemple, rejette l'idée que la phrase est une unité autonome sur le plan syntaxique ou structurel ; il part du discours divisé en unités de discours ou « segments auxquels le locuteur se limite momentanément pour sa facilité et pour celle de son interlocuteur » (Buysens 1975 : 24) et qui se divisent à leur tour en unités caractérisées par une modalité, dont la phrase, unité constructible à base verbale. Il est vrai qu'une telle approche n'a pas vraiment donné lieu à une description systématique, sauf chez Togeby (1951, 1965) et dans une certaine mesure chez Roulet *et al.* (1987), et que la thèse que le discours soit susceptible d'une analyse linguistique structurelle a été rejetée par Moeschler (1996).

2.1.2. Togeby : Structure immanente de la langue française (1951, 1965)

123 Dans le chapitre introductif de son ouvrage, Togeby (1951, 1965 61) se démarque avec netteté par rapport aux approches syntaxiques antérieures :

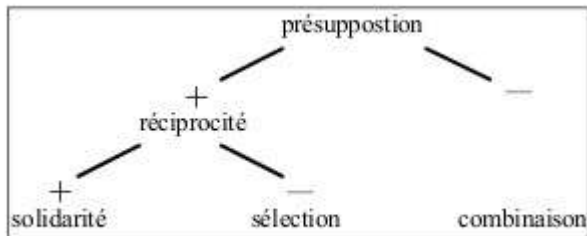
« 1. Elles présupposent ce qu'il faudrait prouver : la division du texte ; 2. Elles déterminent le rapport entre les unités syntaxiques d'après des critères logiques ou psychologiques ; 3. Elles sont fragmentaires : elles examinent seulement le rapport entre des membres choisis au hasard, sans tenir compte de la hiérarchie syntaxique entière. »

124 et il inscrit son projet, ce qui est exceptionnel pour une description globale de la structure syntaxique, explicitement dans un modèle à visée théorique et générale, fondé sur une approche structuraliste et immanente radicale. En plus, l'étude est menée à terme avec une grande rigueur méthodologique et dans un souci d'exhaustivité.

125 La langue est non seulement à envisager comme une structure où, selon le principe structuraliste, tout se tient et qui est une structure de signes associant une expression et un contenu, mais aussi en elle-même, de manière immanente, c'est-à-dire comme une forme et sans faire appel à des considérations extra-linguistiques relevant de la substance. L'objet de la description linguistique est donc l'ensemble des signifiants et des signifiés différentiels et de leurs relations. Cette description se fera séparément pour le plan de l'expression et le plan du contenu et en outre en deux étapes : une opération de division, qui est syntagmatique et qui, pour l'analyse de la forme du contenu, est appelée syntaxe, et une opération de classification, qui est systématique et établit des paradigmes et qui est qualifiée de morphologie¹⁹.

126 L'opération de division cherche à dégager, à l'aide de la procédure expérimentale fondamentale qu'est la commutation, l'inventaire des unités à discerner aux divers niveaux et à définir leurs relations ; pour ce faire, l'auteur s'appuie, à la suite de Hjelmslev, sur deux critères [présupposition] et [réciprocité], ce qui lui permet de définir trois relations : la solidarité, la sélection et la combinaison (Togeby 1951, 1965 : 15) :

Tableau 2



- 127 L'analyse structurale opère en plus selon trois points de vue et cela tant en syntaxe qu'en morphologie : une analyse fonctionnelle, une analyse des signes proprement dits et une analyse sémantique, qui ne répond toutefois pas au principe d'immanence. En syntaxe, l'analyse fonctionnelle a trois tâches²⁰ :
- « 1° diviser les unités syntaxiques, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, en leurs parties constitutives ; 2° déterminer, à propos de chaque division, le rapport entre les parties ; 3° établir les différentes couches d'unités que doit parcourir l'analyse. » (Togebly 1951, 1965 : 11)
- 128 La syntaxe des signes est essentiellement une description de l'agencement des formes, de leur ordre, alors que la syntaxe sémantique tente de cerner le contenu des unités et des relations syntaxiques.
- 129 Parallèlement, la morphologie fonctionnelle décrit l'emploi des formes, dont la morphologie des signes, qui correspond assez étroitement à la morphologie au sens étroit du terme, fournit une description formelle. Enfin, la morphologie sémantique en décrit le contenu ; à ce propos, Togebly (1951, 1965 : 14) renvoie à Guillaume et à Damourette et Pichon comme modèles d'une analyse de la substance du contenu qui respectent « dans une mesure beaucoup plus large, les éléments immanents de la langue et cherchent à attribuer à chacun une seule signification fondamentale ».
- 130 Dans son analyse concrète, Togebly (1951, 1965 : 16) part du texte, qui est constitué en principe de « la langue française nationale dans son ensemble ». Ce texte est divisé en unités, appelées phrases de modulation, reliées par simple combinaison ; du point de vue de l'auteur, le texte n'a donc pas d'organisation linguistique stricte et la vraie analyse, qui procède par dichotomies successives, porte sur les phrases de modulation. Cette unité est définie sur le plan de l'expression comme l'union d'une intonation et d'un ensemble de signes séquentiels et sur le plan du contenu par la combinaison d'une modalité et d'une phrase. Cette analyse, intègre les faits de prosodie et la modalité dans la systématique, alors que la plupart des syntacticiens, à l'exception principalement de Bally, situent la modalité en marge et ne consacrent guère d'attention à l'intonation. Pour l'analyse de la phrase, la et proposition et en complément(s) circonstanciel(s) et noyau. Apparaît ici l'idée de la phrase noyau, centre irréductible, dont le noyau est la tête qui sélectionne le sujet (Togebly 1951, 1965 : 78). Togebly préfère cette analyse à celle qui lie sujet et prédicat par un rapport de solidarité, parce qu'il considère que le clitique sujet fait partie du verbe et du prédicat.
- 131 Procédant de manière systématique et dans une perspective descendante, qu'il justifie à partir d'une critique de Harris (Togebly 1951, 1965 : 62), l'auteur décrit de manière systématique et exhaustive l'ensemble de la syntaxe de telle sorte que tout élément reçoit sa place dans un système qui ne laisse pas de lacunes. Comme l'ordre des éléments reçoit

un traitement séparé, dans le cadre de la syntaxe des signes, il parvient à esquiver lors de l'analyse certains problèmes comme les modifications de l'ordre des mots sous la pression de besoins communicatifs, et à les traiter dans une autre composante de sa description. Celle-ci, qui se présente comme une analyse et un classement taxinomique des faits français, vise à dégager la spécificité de la langue et si les procédures, la méthodologie sont générales et applicables à n'importe quelle langue, les unités dégagées et leurs relations sont propres au français, ce qui oppose l'approche de Togeby (1951, 1965), représentative du structuralisme radical, à la fois à la grammaire générale classique et à certains égards à l'ensemble de la tradition d'une part et à la grammaire générative qui apparaît à peu près simultanément sur le marché linguistique français.

2.1.3. La syntaxe de Tesnière comme analyse ascendante unipolaire

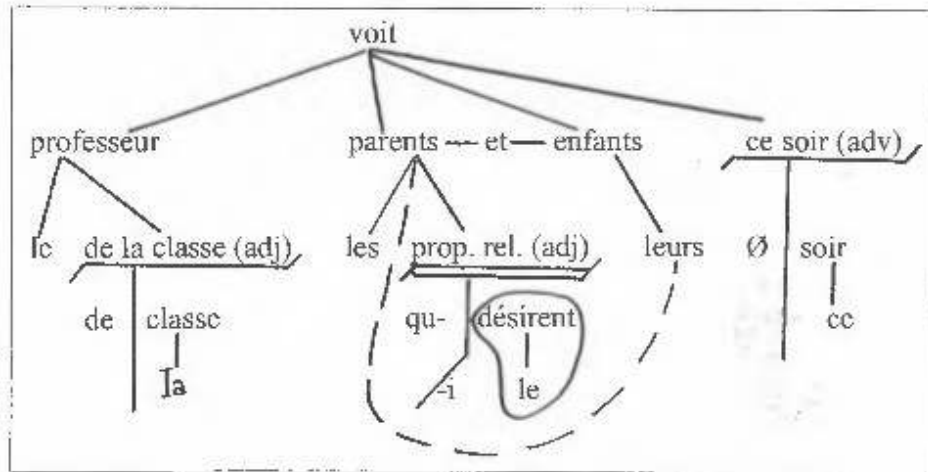
- 132 La démarche de Togeby était clairement analytique ; le point de départ est le texte, divisé en phrases de modulation ; celles-ci sont divisées en unités plus petites, qui à leur tour subissent une division, jusqu'à ce que le linguiste se heurte à des éléments irréductibles. Une telle démarche, que partage l'analyse en constituants immédiats (Soutet 1989 : 293), n'a guère été appliquée à large échelle au français dans une optique structuraliste ; la plupart des travaux adoptent une perspective ascendante²¹. Les données initiales sont constituées d'un inventaire de morphèmes ou de mots et la tâche du syntacticien est de décrire leur assemblage, jusqu'à ce que le niveau de la phrase – limite supérieure de l'analyse – soit atteint. L'on peut classer les approches ascendantes en deux grandes familles, selon qu'elles aboutissent à des structures phrastiques unipolaires, à noyau unique, ou à des structures bipolaires, dans lesquelles les deux noyaux intégrants sont liés par solidarité. L'auteur le plus représentatif du premier courant est L. Tesnière, dont les *Éléments de syntaxe structurale*, parus en 1959, ne constituent pas à proprement parler une syntaxe du français, mais plutôt une théorie et une méthodologie en vue de la description syntaxique. La part importante accordée au français et l'impact de l'ouvrage justifient son inclusion dans l'étude.
- 133 Le point de départ de la syntaxe de Tesnière (1959) est un inventaire de catégories syntaxiques, constituant la syntaxe statique. L'auteur distingue les catégories pleines qui, malgré leurs noms – le verbe, le nom, l'adjectif et l'adverbe – ne sont pas tout à fait parallèles aux catégories traditionnelles, et les catégories grammaticales à fonction spécifique. Toutes les catégories reçoivent une définition syntaxique. Les premières sont en plus dotées de capacités combinatoires qui peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Tableau 3

	DOMINANT VERBE	NOM	ADJECTIF	ADVERBE
DOMINÉ				
VERBE	–	–	–	–
NOM	+	–	–	–
ADJECTIF	–	+	–	–
ADVERBE	+	–	+	+

- 134 Ce système de traits accorde une position centrale au verbe qui est en principe intégrateur ou tête et non intégré ou dépendant ; la systématique aboutira donc naturellement à un système à centre unique, option envisagée, mais rarement adoptée dans les travaux antérieurs²². À ce système général, qui décrit les rapports entre les catégories, s'ajoute un système de traits réglant la combinatoire des unités lexicales, la valence ; chaque unité dominante, et en particulier le verbe, possède en effet un pouvoir combinatoire spécifique encodé dans la composante grammaticale du lexique. Dans le cas du verbe, la valence est plus spécifiquement responsable de la sélection des noms, les actants, alors que les adverbes et leurs équivalents par translation sont conçus comme des dépendants catégoriels, des circonstants. En plus, les schémas de la valence verbale sont susceptibles de varier en fonction de la catégorie des voix. Cet aspect de la syntaxe tesnérienne, qui articule propriétés structurelles et propriétés lexicales, a rencontré un grand intérêt – en particulier en Allemagne – et a donné lieu à l'établissement de dictionnaires de valence (v. e.a. Busse et Dubost 1977, 1983).
- 135 Les catégories grammaticales remplissent deux types de fonctions : les jonctifs, les translatifs et les anaphoriques sont définis par leur rôle dans les connexions (cf. infra), alors que les indices (les articles et la personne) ont une fonction dans l'actualisation du nom et du verbe. Leur fonctionnement est à comprendre dans le cadre de la syntaxe dynamique, qui assure la transition de l'inventaire statique de la langue à la parole.
- 136 En syntaxe dynamique les mots se combinent selon diverses modalités relationnelles et en fonction de leurs propriétés combinatoires, catégorielles et lexicales. Les trois modalités relationnelles ou relations sont la connexion, une relation hiérarchique entre un noyau, dominant, et un dépendant, la jonction ou relation d'équivalence entre mots, éventuellement accompagnés de leurs dépendants, et la reprise mettant en jeu un rapport anaphorique. La syntaxe de Tesnière écarte ainsi une des trois relations fondamentales de Togeby, la solidarité, et n'en retient que deux : la sélection, qui correspond à la connexion, à laquelle on peut ramener l'anaphore (chap. 42), et la combinaison, qui correspond à la jonction. Alors que les jonctions et les reprises sont marquées respectivement par les jonctifs et les anaphoriques, les connexions peuvent être marquées ou non marquées. Elle est non marquée si elle est conforme aux traits définissant les propriétés combinatoires catégorielles, mais elle est marquée par un translateur si elle nécessite le transfert d'un mot et de ses éventuels dépendants d'une catégorie à une autre. L'ensemble de ces relations peut être décrit par un stemma, ou arbre des dépendances. Comme les diverses relations sont distinctes, les stemmas sont pluridimensionnels, comme il ressort de l'exemple suivant :

Tableau 4



137 Dans ce stemma, les traits verticaux indiquent les connexions, les traits horizontaux les jonctions et les pointillés les reprises ; les translations sont signalées par le signe \sloperight .

138 La représentation des relations structurelles dans l'approche de Tesnière appelle un certain nombre d'observations. Les dépendants d'une même tête occupent le même rang structural et ne sont pas hiérarchisés entre eux, sauf que les clitiques sont incorporés au verbe, ce qui est signalé dans la représentation graphique par le cercle ; en outre, l'ordre des dépendants n'est pas encodé, ce qui nécessite une opération de linéarisation indépendante. Toutes les structures sont unipolaires : la bipartition sujet - verbe ou sujet - prédicat est donc écartée et le sujet n'occupe pas de position structurelle particulière parmi les actants. Enfin, une phrase est définie comme un noyau non dépendant ; en principe toute catégorie pleine peut être le noyau d'une phrase, ce qui permet l'intégration non problématique des phrases a-verbales. Par contre, l'intégration des modalités dans la description se fait de manière éclatée : ainsi l'interrogation partielle est traitée comme un phénomène lexical, dans la mesure où le noyau qui est le foyer de l'interrogation a une forme spécifique, alors que l'interrogation partielle est traitée comme une interrogation portant sur une connexion et suppose donc qu'une connexion soit le lieu d'ancrage de certaines valeurs sémantiques ou pragmatiques, qui à leur tour commandent une linéarisation spécifique.

Tableau 5

Point de vue					Représentation		
Structural		Sémantique			Symbole	Enon- ciation	
Dénomina- tion	Dans les phrases à	Dénomination		Caractère			
		Traditionnelle					Dans le présent ouvrage
		Ancienne	Nouvelle				
prime actant	1, 2 et 3 actants	sujet			fait l'action	O'	O prime
second actant (passif)	2 et 3 actants	complé- ment direct	complé- ment d'objet	objet	supporte l'action (du verbe actif)	O''	O seconde
second actant (passif)	2 et 3 actants	complément du passif		contre- sujet	fait l'action (du verbe passif)	''O	O contre- seconde
tiers actant	3 actants	complé- ment indirect	complé- ment d'attri- bution		l'action se fait à son profit ou à son détriment	O'''	O tierce

- 139 L'interaction entre la structure de dépendance, l'interprétation interrogative et la linéarisation pose le problème du rapport de la forme et du sens. Les structures de dépendance, qui sont linguistiques et spécifiques à une langue, ont une existence indépendante du sens, comme il ressort de la mise en œuvre de phrases sans interprétation, mais elles encodent un sens, qui est conçu comme extra-linguistique et universel (v. par exemple les interprétations préétablies et assez rigides proposées pour les actants par Tesnière 1959 : chap. 51 § 6 ss et 111).
- 140 En plus, toute relation structurelle doit être interprétée, mais la stricte séparation de la forme et du sens et le caractère second de celui-ci ne s'observent ni pour la linéarisation, ni pour la relation d'anaphore, qui est définie au chapitre 42 comme une connexion sémantique supplémentaire, s'ajoutant à la connexion structurelle de base. De ce point de vue, la systématique de Tesnière est donc quelque peu hybride.

2.1.4. Une grammaire ascendante bipolaire : Martinet

- 141 La syntaxe structurale de Tesnière développe une analyse de la phrase comme entité complexe à centre unique fondée sur la reconnaissance de deux relations fonctionnelles simples, la sélection et la combinaison et elle exclut la relation de solidarité comme rapport structurant majeur. Cette option, envisagée auparavant par Lombard (1929), mais peu développée, n'est pas suivie par la plupart des travaux structuralistes qui conservent les trois relations de base et qui retiennent la thèse que la phrase est structurée à partir de la solidarité entre le sujet et le prédicat. La syntaxe de Martinet (dir. 1979, 1985) en est un exemple ; elle se présente en plus comme ascendante : à partir des monèmes ou unités significatives minimales, caractérisés par des propriétés combinatoires telles que

l'opposition, l'ordre et la sélection d'autres monèmes, se construit un ensemble de relations qui aboutit à des phrases.

- 142 Le concept de phrase chez Martinet se situe à l'interface entre le discours et la langue. Il définit explicitement les phrases comme des unités minimales du discours : « cette identification de la phrase et du discours paraît évidente » (Martinet 1985 : 86), mais du discours produit par la langue, car « rien ne se trouve dans le discours qui ne soit déjà dans la phrase » (Martinet 1985 : 85). En effet, la phrase minimale typique, c'est-à-dire non nominale est, en français du moins, de forme sujet + prédicat ; or, ce schéma est fondé sur le caractère obligatoire du sujet, un fait de langue et non de discours. En outre, toute relation entre sujet et thème, notion discursive par excellence, est écartée, tout comme la relation de sens entre sujet et agent ; ces deux aspects sont explicitement rejetés hors de l'analyse grammaticale (Martinet 1985 : 115-119 et 239).
- 143 La proposition d'analyse pour la phrase française évoquée ci-dessus est en opposition avec la thèse générale de l'auteur relativement à la structure phrastique, qui accorde au seul prédicat, élément irréductible d'un énoncé, la place centrale (Martinet 1985 : 87). La tension entre ces deux positions est en premier lieu due au fait qu'aux yeux des structuralistes chaque système linguistique est spécifique. En outre, le schéma bipolaire retenu entre en conflit avec la démarche adoptée pour l'analyse des monèmes et de leur combinatoire qui favorisera une approche unipolaire. Les monèmes sont en effet regroupés en classes, définies par leur système de compatibilités mutuelles, comme le montrent les chapitres descriptifs de Martinet (1979). La description de chaque classe comprend dès lors quatre volets : identification, inventaire, morphologie, axiologie. Les classes contractent entre elles une des trois relations fondamentales de sélection, de combinaison et de solidarité. Certaines classes ne peuvent exercer de sélection ; elles sont au contraire toujours sélectionnées : ce sont les modalités. La sélection d'un dépendant par un membre de classe peut être obligatoire ou facultative et dans ce dernier cas, elle peut être spécifique – elle relève dès lors de la valence – ou être aspécifique et relever de la modification libre. Tant les classes que corrélativement les relations sont spécifiques à une langue :
- « Il est évidemment impossible de prévoir les différents types de relation qui peuvent s'établir entre les monèmes des diverses classes, ne serait-ce que parce qu'on ne peut prévoir quelles vont être, dans une langue qu'on aborde pour décrire, les différentes classes elles-mêmes » (Martinet 1985 : 193).
- 144 Une telle analyse met au centre le terme sélectionnant et écarte la notion de groupe ou de syntagme, de manière plus explicite que chez Tesnière (1959) : analysant la phrase *Les chiens de la voisine mangent la soupe.*, Martinet (1985 : 86) écrit (en grasses) : « la fonction de sujet est celle du seul *chien-*, l'emploi prédicatif celui du seul *mange-* ».
- 145 Or, l'approche adoptée pour rendre compte de la combinatoire des morphèmes doit presque nécessairement aboutir à une structure à tête unique, surtout que la sélection du sujet par le verbe prédicat semble évidente. L'observation du caractère obligatoire du sujet introduit un facteur nouveau et mène à surimposer au modèle ascendant unipolaire qui permet de rendre compte des toutes les relations dans la phrase sauf celle qui lie sujet et prédicat, un modèle bipolaire pour la seule relation centrale. L'approche distributionnelle suivie retrouve, en quelque sorte, le clivage que la grammaire plus traditionnelle connaissait entre la syntaxe de la phrase et celle des parties du discours. Ceci confirme que l'analyse proposée par Martinet, qui est représentative du structuralisme en général, est une taxinomie à valeur heuristique, qui enregistre et systématise des

données, mais qui ne fournit pas d'explication. Son analyse exhaustive des données fournit en plus comme une représentation en miroir de l'analyse produite par la procédure du découpage en constituants immédiats ; la réversibilité des perspectives au niveau des résultats mène à mettre en doute la pertinence pratique de l'opposition entre les démarches ascendantes et descendantes. Or, le contenu très limité du concept général de langue dans l'approche de Martinet fait que des considérations théoriques ne peuvent pas non plus être invoquées pour trancher entre les deux approches qui semblent plus être des dispositifs de présentation que des perspectives substantiellement distinctes. C'est sur ce point que la prise en considération de phénomènes relatifs à l'énonciation, comme dans les approches de Sechehaye et de Bally, d'arguments génétiques ou psychomécaniques tels que ceux de Guillaume, ou encore de conditions générales ou initiales posées à toute langue possible – Tesnière, Togeby – pourrait intervenir ; or, Martinet accentue la spécificité de chaque langue et expulse de la description, exhaustive sur le plan de la forme syntaxique, les phénomènes qui relèvent de l'énonciation ou de la pragmatique, comme la structuration en thème et rhème, et tous les faits de sémantique qui ne peuvent pas être décrits comme des propriétés axiologiques de monèmes ou de morphèmes particuliers.

- 146 Sur ce point, une description intégrée et plus puissante est possible si l'on établit des descriptions parallèles, reliées par des règles de correspondance, comme le propose Hagège (1982 : 28) dans le schéma reproduit ci-dessous :

Tableau 6

	1 Point de vue MORPHOSYNTAXIQUE			2 Point de vue SÉMANTICO-RÉFÉRENTIEL			3 Point de vue ÉNONCIATIF-HIÉRARCHIQUE	
Type ÉNONCÉMINIMAL	SUJET de	PRÉDICAT de		PARTICIPAN (agent ou patient) ou circonstant	PROCÈS		THEME	RHÈME
	(SUJET de)		COMPLÈMENT de (OBLIGATOIRE) direct indirect (séquentiel) (relateur) ± 2 ^e COMPLÈMENT OBLIGATOIRE	(PARTICIPANT)	PROCÈS	PARTICIPANT ou CIRCONSTANT ± BÉNÉFICIAIRE	THEME	RHÈME
	SUJET de	PRÉDICAT de	COMPLÈMENT de (FACULTATIF) direct (séquentiel) (relateur)	PARTICIPAN (agent ou patient)	PROCÈS	NOUVEAU PARTICIPANT (agent ou patient) et/ou circonstant	THEME	RHÈME

- 147 Ce même auteur fournit aussi une définition de prédicat qui permet de préciser la définition de la phrase comme objet syntaxique de la description en y incluant une référence aux conditions de l'énonciation :

« Le prédicat, quel que soit le référent, confère à l'énoncé, qu'il fonde comme complet du fait même qu'il est proféré, une réalité en discours ; le prédicat est nécessairement (déterminable ou) déterminé, tout le reste fonctionnant comme non prédicat ou déterminant » (Hagège 1982 : 33).

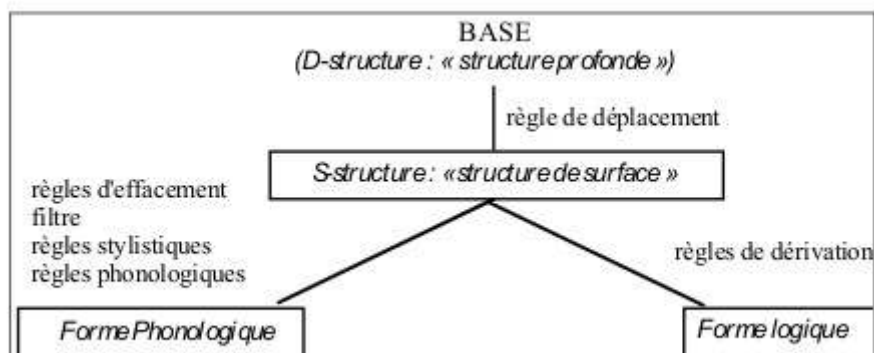
- 148 La position d'Hagège tente de rendre les deux définitions de la phrase, comme unité minimale du discours et comme unité construite maximale compatibles en assignant un rôle spécifique et central au prédicat dans les deux ordres, celui de l'énonciation et celui de la construction. Le schéma proposé et la définition du prédicat mènent à une analyse unipolaire de la phrase, ce qui impose toutefois de reconnaître que le lien du sujet et du prédicat ne relève ni exclusivement de la sélection, exercée par la prédicat, ni de la solidarité entre deux constituants équivalents, mais qu'il y a lieu de poser un nouveau type de relation, solidaire, mais non équipollente, ou de formaliser d'une autre manière la position du sujet dans la structure phrastique, ce qu'entreprendra la grammaire générative.

2.2. La grammaire générative et la structure formelle de la phrase

2.2.1. Préliminaires théoriques et méthodologiques

- 149 La grammaire générative, dont nous voudrions caractériser ici l'apport à la problématique de la structure de la phrase sans toutefois entrer dans le détail de sa propre évolution – fort complexe au demeurant –, se situe tout à la fois dans le prolongement du structuralisme et en rupture radicale avec lui.
- 150 Comme dans le cas du structuralisme classique, la structure et les propriétés formelles sont au centre des préoccupations ; mais, au contraire du structuralisme qui prône une approche très homogénéisante des traits phoniques aux structures les plus complexes, la grammaire générative part, dans ses versions classiques, d'un modèle de l'organisation grammaticale dans lequel la syntaxe occupe la position centrale ; les composantes phonologiques et sémantiques sont conçues comme des modules qui interprètent, chacun pour les dimensions qu'il prend en charge, les structures formelles élaborées dans la syntaxe en concordance avec les contraintes enregistrées dans le lexique. L'architecture globale du dispositif peut être décrit à l'aide du schéma à T-renversé, tel qu'il est, par exemple, reproduit dans Fuchs et Le Goffic (1992 : 87) :

Tableau 7



- 151 La composante sémantique, appelée forme logique, prend essentiellement en charge le calcul du sens compositionnel et relationnel, par exemple la portée des quantifieurs ou d'autres opérateurs.

- 152 Sur le plan méthodologique, le courant générativiste partage avec le structuralisme le souci d'explicitation de la démarche et l'exigence du recours à une méthode contrôlable, mais elle y ajoute un certain nombre d'impératifs méthodologiques. Parmi ces impératifs principaux, on notera non seulement l'exigence que l'analyse ne peut se limiter à être adéquate sur le plan descriptif, mais qu'elle doit être explicative, mais aussi l'impératif d'axiomatisation et d'explicitation complète et la volonté de construire un ensemble de règles, formant l'analyse, qui puissent générer toutes les phrases possibles et uniquement celles-ci. Or, comme l'explication n'est pas située au niveau des langues particulières, mais au niveau de la capacité langagière humaine en général, la grammaire générative abandonne la position structuraliste de l'irréductibilité structurelle de langues et adopte, en se fondant sur les paradoxes de l'apprentissage de la langue maternelle, une position universaliste et innéiste. Son objet de recherche est dès lors la grammaire universelle, modèle de la faculté du langage dont dispose le cerveau humain et qui, par le jeu de paramétrisations spécifiques et grâce aux particularités lexicales, donne lieu aux langues, variées certes, mais dans les limites que la grammaire universelle trace. Le projet génératif de modéliser la grammaire universelle implique que les données auxquelles il est fait appel reflètent cette capacité langagière interne ; dès lors, les données observables, la parole, ne constitueront pas un point de départ suffisant, mais uniquement un révélateur, par le biais du dispositif quasi expérimental des jugements de grammaticalité, des intuitions du locuteur qui donnent accès à la faculté du langage.

2.2.2. La phrase comme axiome

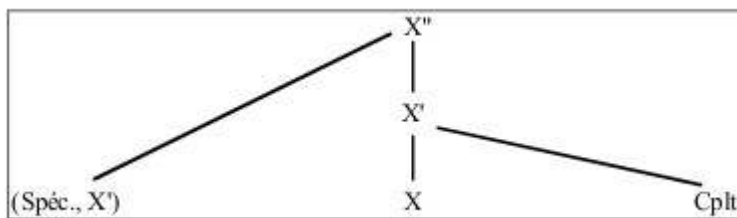
- 153 Ces options quant à la nature de l'objet de la linguistique, à l'architecture de la recherche et à la méthodologie ont un impact sur la manière dont sera abordée la notion de phrase ; celle-ci est en effet considérée comme l'axiome initial de la description.
- « ... comme la grammaire générative transformationnelle, on fait de la notion de phrase un axiome de base de la théorie : entendons que, par hypothèse, on fournit de la phrase une formule non démontrée qui, posée à l'origine de la description permettra d'énoncer progressivement, par une série de règles explicites, l'ensemble des structures syntaxiques du système linguistique. Dans ce type de procédure, la formule constitutive de la phrase n'est ni un donné de l'entendement (comme pour la grammaire traditionnelle), ni un cadre empirique non théorisé (comme pour la description structurale), elle n'est qu'une hypothèse de travail dont la validité s'éprouvera par son aptitude à générer, c'est-à-dire à énumérer explicitement, les structures de la langue » (Le Galliot 1975 : 12).
- 154 La syntaxe ne se présente plus comme un inventaire (Togoby 1951, 1965 ; Martinet 1985), ni comme une structure dans laquelle les relations dynamiques sont centrales (Tesnière 1959), mais comme une architecture dans laquelle les éléments centraux sont non plus des relations ou fonctions, mais des positions occupées par des catégories, comme il ressort très clairement de l'interprétation abstraite, géométrisante de Milner (1989) qui distingue des places occupées par des catégories avec des propriétés inhérentes qui prennent la forme de traits catégoriels, et des propriétés relationnelles, fonctions définies configurationnellement, et des positions, sites dans une architecture particulière déterminant leurs propriétés.
- 155 Tout au long de son développement, la grammaire générative a opéré avec diverses hypothèses à propos de la structure de la phrase. Initialement, celles-ci étaient proches des modèles traditionnels et se réduisaient à la formule S NP + VP. Nous ne retracerons

pas les diverses étapes parcourues, mais nous retiendrons la présentation de Pollock (1997).

2.2.3. Les phrases comme résultantes de l'interaction de modules distincts

- 156 Dans le modèle génératif, la structure des phrases est déterminée par l'interaction de modules distincts, qui peuvent être rangés en plusieurs rubriques (Pollock 1997) :
- 157 – Un module construisant des structures, le module dit X-barre ;
- 158 – Un module reliant des positions dans les structures, la transformation de mouvement *move-* ;
- 159 – Un module lexical contenant entre autres les informations sur la sous-catégorisation syntaxique et sur les rôles thématiques, la grille _ qui prend en charge la sous-catégorisation sémantique ;
- 160 – Un ensemble de principes qui contrôlent la conformité des structures, de leurs relations et des relations entre la structure et le lexique
- 161 – Un ensemble de paramètres qui affectent le fonctionnement des principes et permettent ainsi de rendre compte de la variation structurelle entre langues, alors que les autres modules – sauf le lexique – ainsi que les principes sont universels.
- 162 Le module X-barre est chargé de produire des structures ; celles-ci produisent des représentations syntaxiques qui
 « sont des structures de constituants endocentriques hiérarchisées et catégorisées. Ces constituants sont soit des projections maximales (ou minimales) de têtes lexicales (A, N, V) soit des projections maximales de têtes fonctionnelles » (Pollock 1997 : 31).
- 163 Tant les projections maximales des têtes lexicales, c'est-à-dire les constituants dont la tête est un adjectif, un nom ou un verbe, que celles des têtes fonctionnelles, qui contiennent des informations grammaticales, sont conformes au principe structurel d'uniformité ; la structure retenue est une structure de type endocentrique à trois niveaux : un niveau de base X^0 où viennent s'insérer soit l'item lexical soit les traits de la catégorie fonctionnelle, un niveau X' combinant la tête et son complément, situé à droite et un niveau X'' combinant l'unité X' avec un spécifieur, situé à gauche. Le niveau X'' est celui du constituant achevé intégrable dans une structure plus complexe comme complément ou comme spécifieur. La description esquissée ci-dessus peut être représentée par le schéma suivant (Fuchs et Le Goffic 1992 : 86) :

Tableau 8



- 164 L'emboîtement de constituants comme complément ou comme spécifieur dans un constituant est soumis à un certain nombre de principes qui vérifient la bonne formation

des structures qui en résultent. Les principes principaux sont dans la version de la théorie dite Gouvernement et Liage :

- 165 – Le principe de projection et le critère thématique, qui contrôlent les rapports entre les structures et les contraintes lexicales ;
- 166 – Les principes qui garantissent la bonne formation géométrique de la structure assemblée : la théorie des dépendances ou du gouvernement et celle des domaines d'application de règles ou théorie des barrières ;
- 167 – Les principes qui vérifient la distribution des catégories, en particulier des catégories vides et des expressions référentielles et anaphoriques : la théorie du gouvernement propre, celle du contrôle et celle du liage ;
- 168 – Les principes qui vérifient si les groupes nominaux sont intégrés, c'est-à-dire s'ils remplissent une fonction ou théorie des cas.
- 169 Dans les versions plus récentes, connues sous le nom de programme minimaliste (Pollock 1997), apparaît le principe de vérification, c'est-à-dire d'explicitation de traits morphologiques propres aux catégories et à leurs réalisations lexicales ou vides. Ce principe contrôle l'acceptabilité des configurations structurelles en syntaxe, mais aussi en structure sémantique ; il remplace certains des principes plus spécifiques antérieurs. La structure interne des phrases est le produit de l'interaction de ces divers modules, comme le montrent d'une part les nombreuses descriptions de détail, mais aussi la description englobante de la syntaxe du français que propose Jones (1996).

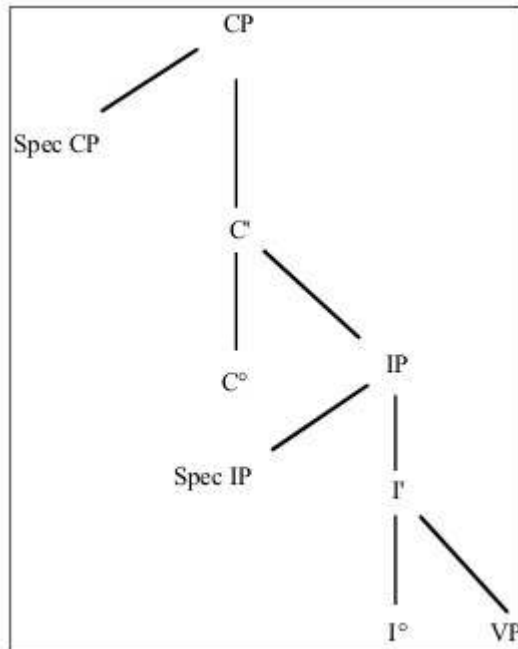
2.2.4. La phrase dans la grammaire générative

- 170 La phrase est bel et bien posée comme axiome, mais cette thèse concerne un seul aspect de la structure phrastique : la phrase est définie comme « un domaine de positions, mais non pas comme une position » (Milner 1989 : 506) et comme « un domaine maximal » (Id. : 507).
- 171 Quant à la structure interne de la phrase, il est posé que « la structure syntaxique du constituant phrase est parallèle à celle des (autres) constituants » (Pollock 1997 : 43). Ceci implique que la phrase aura une tête. La grammaire générative a donc abandonné l'hypothèse initiale S SN + SV qui prévoyait une structure bipolaire en faveur d'une structure unipolaire ; elle se démarque cependant des structures unipolaires verbo-centrales, proposées dans les approches antérieures, en posant que la tête n'est pas lexicale, mais fonctionnelle.

« Sa (i.e. de la phrase) tête est la catégorie fonctionnelle inflexion qui est le lieu de réalisation des marques de temps, d'accord en personne, de mode. Cette tête fonctionnelle prend pour complément un syntagme verbal, la projection maximale du verbe. Comme le prédicat de la grammaire classique, le syntagme verbal regroupe le verbe et ses compléments. Le sujet de la phrase est le spécifieur de Infl. Le syntagme inflexionnel est lui-même le complément d'une tête fonctionnelle complémenteur, lexicale ou nulle, dont le spécifieur peut être occupé par les syntagmes interrogatifs ou relatifs » (Pollock 1997 : 43-44).
- 172 Dans cette définition apparaissent en quelque sorte deux phrases : une phrase interne dont la tête est Infl ou, dans certaines versions plus spécifiées, la projection fonctionnelle supérieure de celles qui permettent de décomposer Infl et une phrase externe dont la tête est Comp, lieu d'intégration de la modalité, par exemple interrogative, et de l'autonomie, vu que Comp contiendra les subordonnants. Ce nœud Comp permettra en plus de ratta

cher à la phrase certains éléments associés, des éléments en position non canonique tels que les éléments disloqués et les « rhèmes » de Buysens (1975). Cette phrase externe est visée par la définition de Milner (1989) et elle assure l'intégration en discours, par le biais de la modalité, tout en étant définie comme un schéma appartenant à la langue. De cette façon, la grammaire générative apporte sa réponse au problème posé par Meillet et reformulé par Benveniste du rapport entre phrase en discours et phrase en langue.

Tableau 9



- 173 Quant à la projection maximale de Infl ou phrase interne, elle permet de résoudre le paradoxe du sujet. Celui-ci occupe en effet la position de spécifieur de Infl ce qui lui donne une position extérieure au groupe verbal et ce qui permet donc d'intégrer l'observation traditionnelle qu'il existe dans la suite observable des unités phrastiques une bipartition en sujet (NP) et prédicat formant, dans les cas canoniques un VP. Mais le sujet a été placé en position de spécifieur de Infl suite à une transformation de déplacement et ce à partir d'une position interne au VP ; dans cette configuration le verbe gouverne le NP, qui sera sujet par déplacement, et les contraintes lexicales de sous-catégorisation syntaxique et le rôle thématique pourront être vérifiés.
- 174 Le modèle chomskyien de la phrase propose donc une solution cohérente, dans une approche relevant de la syntaxe formelle, aux interrogations fondamentales que la tradition linguistique avait soulevées à propos de la définition de la phrase.

2.2.5. La grammaire générative chomskyienne et les grammaires formelles

- 175 La grammaire générative qui se réclame des travaux de Chomsky n'est pas la seule théorie syntaxique formelle disponible. Il existe d'autres modèles syntaxiques (Abeillé 1993) qui partagent les préoccupations générales d'explicitation et de génération effective des phrases, la séparation articulée de la structure syntaxique, de la structure sémantique et du lexique, tout comme l'absence de perspective textuelle ou informative en thème-

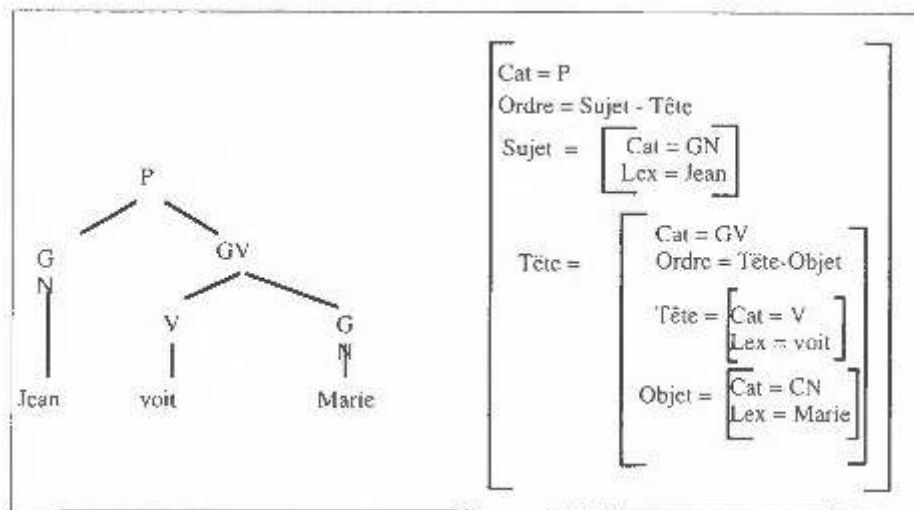
rhème et une conception assez restreinte du sens. Mais elles organisent d'une autre manière les liens entre les composantes et sont moins abstraites : elles prévoient moins de niveaux de description, elles n'opèrent pas avec des catégories vides ou seulement dans une moindre mesure, elles proposent dès lors des structures moins abstraites et elles adoptent une conception moins géométrique de la structure²³.

- 176 La description, qui propose substantiellement une analyse comparable de la phrase, accorde une place fondamentale aux traits caractérisant les termes, à un ensemble de règles de réécriture enrichies et à une opération d'unification de structures à partir de traits partagés. S'il est vrai que les diverses grammaires qui recourent à ces principes, en particulier à l'unification, varient quant aux formalismes précis au niveau des règles et des représentations, plusieurs points communs peuvent être dégagés, comme le signale Abeillé (1993 : 9-10) :

« d'une part le souci d'une articulation plus explicite du lexique, de la syntaxe et de la sémantique (ainsi la définition d'opérations qui calculent conjointement structures syntaxiques et interprétations en évitant de faire de la sémantique un après coup) ; d'autre part l'accent mis sur les descriptions linguistiques et le recours à un style d'analyse syntaxique plus « concret », qui limite le recours à des éléments « vides » et qui restreint le nombre d'étapes intermédiaires dans la production d'une phrase. »

- 177 La confrontation de cette approche avec la grammaire générative chomskyenne peut être visualisée grâce au schéma comparatif que qu'Abeillé (1993 : 23) propose et qui est reproduit ci-dessous :

Tableau 10



- 178 Les divers modèles varient également quant aux relations entre les composantes. Ainsi, la corrélation entre la syntaxe et la sémantique peut prendre la forme d'une relation d'interprétation, comme dans le modèle de Chomsky, mais aussi celle d'une co-construction, à l'instar des grammaires dites de Montague. En plus, la part assignée au lexique peut varier :

« L'intégration du lexique et de la syntaxe peut aller jusqu'à la « lexicalisation » intégrale de la grammaire dans le modèle TAG, proche en cela des grammaires catégorielles où les structures de constituants sont essentiellement définies comme propriétés combinatoires des items lexicaux » (Abeillé 1993 : 25).

- 179 Une telle intégration n'est pas sans évoquer – dans une approche conceptuelle et non formelle –, l'inscription des propriétés combinatoires dans les propriétés catégorielles et lexicales, comme l'opère la notion d'incidence dans la psychomécanique guillaumienne.

2.3. Le retour du balancier : La production d'un sens comme principe ordonnateur

2.3.1. Le tournant anti-formaliste et anti-universaliste

- 180 La nécessité de vérifier les propositions avancées et partant le développement des exigences méthodologiques ont conduit à accorder une plus grande importance à la forme que celle-ci n'avait eue dans la linguistique de la première moitié du vingtième siècle. De manière concomitante, la théorie s'est détournée du sens et des phénomènes discursifs et énonciatifs pour développer une syntaxe de plus en plus autonome et formelle. Dans ce cadre, une solution a été proposée aux problèmes que pose la description et l'analyse de la phrase, mais cette solution laissait dans l'ombre certaines questions en particulier celles liées à l'acte d'énonciation et à la prise en compte du fonctionnement réel de la langue tel qu'il se révèle dans des données empiriques contextualisées. Ont ainsi été critiquées le recours à un locuteur idéal et donc abstrait de toute activité d'énonciation concrète, l'exclusion de l'intention signifiante au profit de la structure, la neutralisation de l'opposition entre analyse, réceptive, et synthèse, productrice et la réduction des données à des phrases construites au détriment des énoncés attestés et fonctionnant dans des interactions langagières authentiques. En outre, la difficulté à rendre compte de l'extraordinaire diversité des langues a fait douter de la possibilité de construire une grammaire universelle et a remis à l'avant-plan les préoccupations typologiques et la diversité structurelle entre langues.
- 181 Toutes ces critiques ont fait que l'approche formelle a, malgré ses succès, subi les assauts d'un ensemble d'approches nouvelles qui ne placent pas la structure et la forme au centre des préoccupations, mais au contraire l'énonciation, la pragmatique et le sens. Ce mouvement s'est produit dans l'ensemble de la communauté des linguistes et il a donné lieu aux grammaires fonctionnelles et cognitives, illustrées entre bien d'autres par Dik (1997), Givón (1984-1990) et Langacker (1987-1991). Dans le domaine français, on a vu parallèlement se développer des modèles de description qui partagent les préoccupations fondamentales des fonctionnalistes et des cognitivistes, même si les auteurs ne se rangent pas sous les mêmes bannières. Nous présenterons brièvement les positions de Pottier et de Culioli.

2.3.2. L'approche de B. Pottier

- 182 Pottier (1987, 1992) se propose de développer une grammaire de production qui prend en compte la dimension discursive et contextuelle et dans laquelle la structure produite l'est en fonction des intentions signifiantes d'un producteur responsable.
- 183 L'objectif de la description est donc différent de celui d'une grammaire formelle, mais l'opposition se situe également à d'autres niveaux. Quant à la méthode d'analyse, Pottier (1987 : 99 ss.) critique le recours aveugle aux procédures formelles qui ne sont pas suffisamment contrôlées par le sens ; la position méthodologique est donc proche d'auteurs comme Sechehaye, Bally ou Guillaume. Avec ce dernier, Pottier partage égale

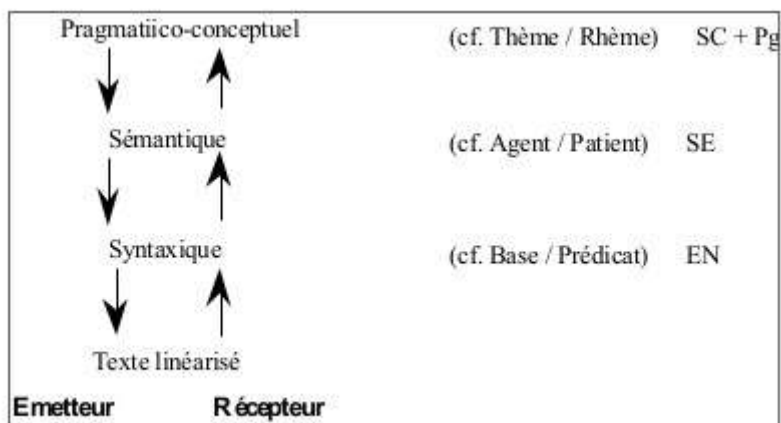
ment le souci d'articuler le continu et le discontinu, alors que les descriptions structurales impliquent l'établissement de classes taxinomiques disjointes et que les structurations générativistes impliquent une mise en rapport de positions distinctes et font appel à des catégories discrètes, constituant une grammaire du discontinu. Enfin, l'auteur rompt avec la thèse de l'autonomie de la linguistique et établit une continuité entre les concepts extralinguistiques et leur mise en relation et l'organisation linguistique qui leur donnera progressivement une forme langagière. La démarche de l'auteur est bien mise en évidence dans le schéma suivant (Pottier 1987 : 106) qui visualise les rapports entre les niveaux d'analyse :

Tableau 11

Niveau conceptuel	1 PROPOS	relations entre propos, formant un schème analytique SA
Niveau de la langue (dans une langue naturelle)	2 CHOIX DES LEXÈMES	relations fixées par le lexème (module actanciel) : schème d'entendement SE
	3 CHOIX PRÉDICATIF	choix d'une base de vision, d'un point de départ aboutissant au schème prédiqué SP
	4 HIÉRARCHIE PHRASTIQUE	choix de la dominante sémantique, qui entraînera le dominante syntaxique.
	(quand toutes les opérations dont dispose l'émetteur sont épuisées, on aboutit au schème résultatif : SR)	
Niveau du discours	ÉNONCÉ manifesté	

184 Sa vision de la génération phrastique peut être exemplifiée par le schéma suivant (Pottier 1987 : 105) qui témoigne de la représentation dynamique du procès aboutissant à la phrase et des rapports inversés entre sens et forme :

Tableau 12

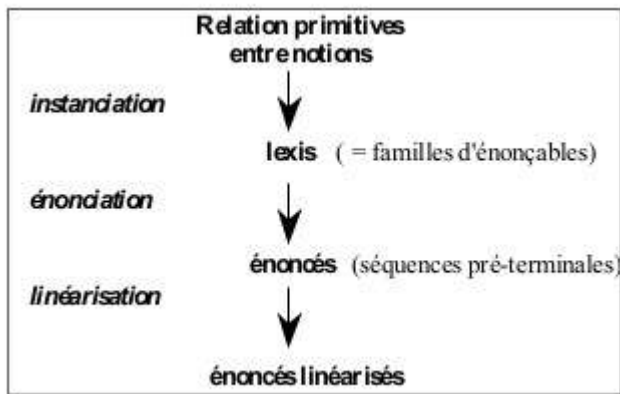


- 185 Les diverses étapes peuvent être vues comme une formalisation progressive d'une visée phrastique donnée dès le début.
- 186 – Au stade premier, celui du propos, qui se situe au niveau conceptuel, le locuteur établit un ou plusieurs schémas analytiques non linguistique ; ceux-ci opèrent une première discrétisation de l'intention signifiante ;
- 187 – L'étape suivante est celle de la mise en mots ou lexicalisation du schème analytique conceptuel ; la sélection des lexèmes opère une première forme de mise en langue, d'abord par le choix même d'une langue spécifique et ensuite par celui de lexèmes spécifiques, qui entraînent des contraintes sémantiques et syntaxiques, en particulier des relations actanciennes. Ainsi se forme un schème d'entendement qui fournira une assise fixe ne variant plus dans l'élaboration progressive de la forme ;
- 188 – Ce schème d'entendement est le lieu de choix relatifs à l'orientation à donner aux relations dans le schème d'entendement ; il conviendra de définir une base et de hiérarchiser en fonction de celle-ci les actants et corrélativement de définir une voix ou diathèse. Ainsi le schème d'entendement se mue en schème prédiqué ;
- 189 – Le schème prédiqué doit à son tour faire l'objet d'opérations d'ajustement relatives à la hiérarchisation des contenus – il s'agira par exemple d'opter pour la subordination ou la coordination – et à leur mise en perspective discursive par des opérations comme la topicalisation, la focalisation ou l'impersonnalisation. Le schème prédiqué se concrétise au terme de cette série d'opérations en un schème résultatif, qui représente le stade final de la génération syntaxique ;
- 190 – Le schème résultatif sera instancié sous la forme d'un énoncé, suite à l'application de la linéarisation définitive et des procédés d'expression d'ordre intonatif.
- 191 On notera que le découpage de ce qui deviendra un énoncé est donné dès le stade du propos, unité fondamentale, mais préverbiale de la grammaire de production. La phrase à proprement parler est un moule dont le locuteur dispose pour mettre en forme son propos et dont les éléments seront progressivement mis en place dans le cheminement du propos vers l'énoncé.
- 192 Une telle représentation du procès qu'est la production d'un énoncé soulève un certain nombre de questions relativement à la problématique générale de la phrase. La première est celle du statut de ces modèles phrastiques, définis comme des syntaxies mémorisées, définies en termes de cas profonds (Pottier 1992 : 148). Faut-il les traiter comme des entités au même titre que les structures de syntagmes ou les lexèmes ou ont-ils au contraire un statut privilégié qui les rend aptes à exprimer un propos ? Si cette dernière hypothèse se vérifie, il convient de se demander en vertu de quelle propriété les modèles phrastiques remplissent ce rôle. Enfin, on observera que les définitions traditionnelles de la phrase – unité minimale du discours et de la communication et unité maximale de la construction syntaxique – ne peuvent pas être appliquées telles quelles aux modèles phrastiques, qui ont, en tout cas en vertu de la définition de Pottier (1992 : 148) une portée bien plus limitée. Ce sont dès lors le propos comme germe dans lequel l'intention communicative prend forme et l'énoncé comme manifestation observable et communicable qui remplissent ce rôle. Le caractère très général de la définition de la notion de propos rend toutefois difficile de vérifier dans quelle mesure elle est opérationnelle.

2.3.3. L'approche énonciative de Culioli

- 193 L'approche de Pottier met l'accent sur le caractère ouvert et dynamique de la production langagière et présente ainsi une certaine parenté avec les conceptions dynamiques énonciatives de Culioli (1990).
- 194 Pour cet auteur la langue est également un système, mais un système ouvert et elle est liée à l'activité énonciative ; la parole occupe donc une position centrale et la distinction classique entre la langue comme système et la parole comme réalisation dépendant du système est rejetée.
- 195 La systématique linguistique proposée par Culioli accorde une position éminente aux opérations énonciatives qui attribuent des valeurs référentielles aux énoncés à travers des systèmes de repérage et à la sémantique qui étudie les conditions d'énonciation et les systèmes de dérivations paraphrastiques qui relient un schéma de départ à une famille d'énoncés dans laquelle l'énoncé produit sera élu par un choix motivé. Il convient donc de retenir comme chez Pottier deux termes distincts : le terme initial d'ordre conceptuel ou schéma de départ et le terme final ou énoncé. Dans cette optique la sémantique et la syntaxe ne sont plus disjointes ; dans les termes de Culioli (1968 : 113) « tout vaudra mieux que la séparation essentielle de syntaxe et de sémantique qui ramène, inéluctablement, à une syntaxe avec un lexique muni de règles projectives ».
- 196 Fuchs et Le Goffic (1992 : 147) présentent la démarche esquissée ci-dessus à l'aide du schéma suivant que nous commenterons brièvement :

Tableau 13



- 197 Le stade initial ou schéma de départ est une représentation du réel filtré par la langue ou plus exactement par l'organisation notionnelle que la langue exprime. Ce schéma est un ensemble de relations ordonnées entre notions, dont les formes de base sont les relations de source et de but. Ces formes de base s'inscrivent dans divers types de relations : dans l'espace, dans les rapports entre individus, dans les phénomènes de repérage. Ainsi se mettent en place des relations d'intériorité et d'extériorité, d'agent et de patient, d'identification et de différenciation.
- 198 Au stade de l'instanciation, ce schéma de départ est converti en une lexis, un triplet formé d'un terme de départ, d'un relateur et d'un terme d'arrivée. Ce triplet définit une classe d'énonçables en relation paraphrastique. Les différents membres de la classe se

différencient en fonction de l'orientation de la relation prédicative par le choix du terme de départ et par la focalisation du terme de départ ou mode de réalisation de la relation par le terme de départ. À ce niveau se déterminent les conditions de bonne formation de la relation prédicative. L'opération d'énonciation mène à la construction de valeurs référentielles permettant de passer du sens à la signification grâce à des opérations comme la quantification, la détermination des valeurs temporelles et aspectuelles et la détermination de la modalité. La structure ainsi obtenue est un énoncé pré-terminal qu'une opération de linéarisation et d'expression convertira en énoncé observé.

- 199 Dans ce processus de mise en forme progressive, une structure stable comme la phrase, dans une optique traditionnelle ou formelle, n'a plus de place ; le mouvement va de la structure conceptuelle à dire à l'énoncé qui lui donne forme en prenant en compte la situation énonciative.

2.3.4. En guise de conclusion

- 200 Le retour au sens illustré ici par une trop brève présentation des programmes de recherche de Pottier et de Culioli mène à la mise en question radicale de la pertinence de catégories comme la phrase, qui n'a plus de vraie place dans le système. Les descriptions ne sont cependant pas encore suffisamment détaillées et englobantes pour pouvoir déterminer si les données couvertes par les autres approches et en particulier les phénomènes de construction peuvent être adéquatement traités.

3. L'impact des modèles sur la grammaire descriptive

- 201 Ayant très succinctement présenté dans la section précédente les modèles de la phrase qui ont apparu dans la seconde moitié du siècle et en fin de parcours les voies nouvelles qui l'éliminent, il convient de s'interroger sur leur réception, non pas dans la discussion linguistique, mais dans les grammaires comme descriptions globales de la langue. Ici encore, il ne saura être question de traiter tous les auteurs, même en nous limitant à ceux qui ont produits des ouvrages importants ; il conviendra donc de faire des choix et de procéder par illustration. Nous retiendrons trois types d'exploitation : l'exploitation intempestive ou mécanique (3.1.), l'incorporation partielle résultant en des grammaires mixtes (3.2.) et le croisement des approches formelles et plus sémantiques ou psycho logisantes (3.3.). Avant de traiter ces trois cas, il faut signaler que bon nombre de grammaires de l'époque considérée ne manifestent guère de traces apparentes des orientations nouvelles. Ceci est entre autres le cas de Galichet (1968) qui malgré le titre de *Grammaire structurale* reste très psychologisant et même logiciste, de Béchade (1986, 1994) ou du manuel de Le Querler (1994) fidèles, souvent pour des motifs didactiques, à l'approche traditionnelle.

3.1. Applications intempestives ou mécaniques

- 202 L'engouement pour le structuralisme linguistique dans les années soixante, qui ont vu le structuralisme triomphant dans les sciences humaines et qui ont érigé la linguistique pour une très brève période en science pilote, a fait ressentir la nécessité de produire des descriptions du français conformes aux nouvelles vues. Une telle entreprise nécessite cependant de longs travaux descriptifs dont les auteurs ne disposaient pas et certaines

descriptions sont dès lors plutôt des illustrations un peu hâtives de la démarche et des applications qui ne produisent pas nécessairement des analyses éclairantes.

- 203 Un exemple frappant de cet état de fait est fourni par deux volumes proches, Dubois (1969) et Dubois et Dubois-Charlier (1970). Si le second est une application assez mécanique de la première grammaire générative qui permet de saisir les grandes lignes de l'approche, le premier est plus intéressant, car le système de représentations et de règles est mis au service d'une analyse de la phrase qui remonte en ligne directe à la grammaire classique la plus logiciste et à la distinction verbe substantif (*être*) et verbe attributif, avec toutefois cette variante que pour la phrase active, un double détour est fait par le participe passé, comme en témoignent les deux passages suivants :

« On considérera les deux phrases :

(1) L'enfant lit un livre.

(2) L'enfant est malade.

comme l'aboutissement d'une série de transformations obligatoires à partir d'une phrase définie par la concaténation des symboles suivants : $P \rightarrow SN + SV$ telle que $SV \rightarrow V + SN$ où $V \rightarrow être$, c'est-à-dire *être* et l'affixe indiquant la personne, le temps et le nombre. Mais la condition fondamentale est que le syntagme nominal sujet soit identique au syntagme nominal qui se trouve dans le syntagme verbal (...). Le verbe opérateur *être* est considéré comme fondamental. En revanche le verbe *avoir* sera le résultat d'une transformation. On considérera la phrase de base comme étant $P \rightarrow SN1 + [V être + SN2]$ telle que SN1 et SN2 soient identiques » (Dubois 1969 : 24-25).

« Si la phrase avec la copule *être* est primordiale et que la phrase prédicative en est la première dérivation, la phrase active, dont le syntagme verbal est formé d'un verbe et d'un syntagme nominal objet, doit être analysée comme une phrase complexe, issue de la transformation généralisée de deux propositions. On posera donc qu'il y a deux propositions formées de la séquence de *être* et du participe passé, l'une est formée du syntagme nominal de base, du verbe *être* et de *faire* implicite à toute phrase active, comme nous le verrons par la suite, l'autre est formée du syntagme nominal de base, de *être* et d'un participe passé » (Dubois 1969 : 33).

- 204 Partant de cette prise de position la phrase *On construit la maison.* est dérivée à partir de *ceci est fait ; la maison est construite.*
- 205 Une telle voie a été vite abandonnée et les auteurs de grammaires se sont tournés vers une autre stratégie : celle de l'incorporation de certains résultats et de l'adaptation progressive des plans et démarches antérieurs.

3.2. L'incorporation de résultats dans les grammaires mixtes

- 206 La plupart des grammaires descriptives destinées à un large public qui ont paru à partir des années soixante et qui sont dues à des universitaires formés en linguistique tentent d'incorporer certains résultats de la recherche scientifique et surtout de construire la description sur des bases méthodologiques plus explicites et plus systématiques.
- 207 L'on peut distinguer deux étapes selon que cette adaptation progressive se fait dans le respect du plan traditionnel des grammaires mixtes ou mène à une restructuration plus radicale de l'organisation de la grammaire.

3.2.1. La conservation du plan et l'adaptation des contenus et des démarches

- 208 La première phase de l'adaptation est caractérisée par la conservation du plan de la grammaire mixte, plan qui conjugue une approche globale descendante de la phrase, impliquant généralement une analyse en fonctions et un traitement ascendant des parties du discours et dans lequel la notion de syntagme ou de groupe ne joue pas de rôle fondamental.
- 209 Les deux grammaires les plus typiques des années soixante, la *Grammaire Larousse* (Chevalier *et al.* 1964) et Wagner et Pinchon (1962, 1973) sont de bons représentants de cette phase, tout comme la révision du *Bon Usage* par A. Goosse (1986, 1993). Nous nous bornerons à les évoquer, renvoyant à Kiss (1987) pour un traitement plus détaillé de l'évolution de la grammaire entre 1950 et 1965.
- 210 Ainsi les plans de Chevalier *et al.* (1964) et de Grevisse-Goosse (1993) sont-ils conformes au modèle de la grammaire mixte :

Grammaire Larousse du français contemporain (1964)

Première partie : les éléments constitutifs du discours

Les divisions du discours

Les sons et les signes

Le vocabulaire français

La phrase simple (sa structure : affirmation, négation, exclamation, etc.)

De la phrase simple à la phrase complexe

Deuxième partie : les parties du discours

Le substantif et le nom propre

L'adjectif qualificatif

La détermination

Le système verbal

Les mots invariables

Troisième partie : la versification

Le Bon Usage (Grevisse-Goosse 1993)

Première partie : les sons, les signes écrits, les mots

Deuxième partie : la phrase

Généralités

Les éléments fondamentaux de la phrase verbale

La coordination

La subordination

Autres éléments dans la phrase

Particularités des divers types de phrases

Le discours rapporté

L'accord

La mise en relief

Troisième partie : les parties du discours

Le nom

L'adjectif

Le déterminant

Le pronom

Le verbe

L'adverbe

La préposition

La conjonction de subordination

La conjonction de coordination

L'introducteur

Le mot-phrase

Quatrième partie : la phrase complexe

La proposition relative
 La proposition conjonctive
 L'interrogation indirecte et l'exclamation indirecte

- 211 Mais la parenté des plans cache certaines différences entre les deux générations de grammaires. On signalera en premier lieu le fait que le développement consacré à la problématique de la phrase est bien plus important que dans les grammaires de la période antérieure ; ainsi *le Bon Usage* consacre-t-il à la partie intitulée « La proposition » à peu près 45 pages sur 1200 dans l'édition de 1964 de la main de M. Grevisse, mais à peu près 430 pages sur 1750 dans l'édition de 1993 revue par A. Goosse, avec un changement de titre significatif : « La phrase ».
- 212 En plus diverses innovations sont à signaler. La première est l'abandon progressif des définitions sémantico-logiques en faveur de définitions formelles, comme en témoignent les deux passages suivants, reproduisant la définition du nom dans la nouvelle et dans l'ancienne version du *Bon Usage* :
- « Le nom ou substantif est un mot qui est porteur d'un genre (§ 454), qui est susceptible de varier en nombre (§ 500-525), parfois en genre (§ 478-489), qui, dans la phrase, est accompagné ordinairement d'un déterminant, éventuellement d'une épithète. Il est apte à servir de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément » (Grevisse-Goosse 1993 : § 449).
- « Le nom ou substantif est le mot qui sert à désigner, à "nommer" les êtres animés et les choses ; parmi ces dernières, on range, en grammaire, non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc. : *Louis, chien, table, livraison, colère, bonté, néant, absence, gelée* » (§ 235) (Grevisse 1964).
- 213 En plus de nouveaux concepts analytiques sont introduits, menant parfois à l'établissement de nouvelles catégories. Le cas le plus frappant concerne la syntaxe du nom. Dès la grammaire Larousse (Chevalier *et al.* 1964) et Wagner et Pinchon (1962), la notion de détermination nominale spécifique est introduite et elle sert à structurer l'exposé sur les catégories adjointes du nom et, pour la grammaire Larousse également celui qui traite des pronoms. Cette dernière définit la détermination comme une opération marquée par des outils grammaticaux, les déterminatifs (Chevalier *et al.* 1964 : 209-210), alors que Wagner et Pinchon (1962, 1973 : 48-49) introduisent les déterminants comme une catégorie rassemblant les articles et diverses sous-classes des adjectifs, position qui sera systématisée par Grevisse-Goosse (1986, 1993) qui en fera une partie du discours. L'introduction de la notion de détermination et de celle de déterminant, qui est complémentaire, a pour effet que le nom n'est plus envisagé isolément, mais comme le centre d'un ensemble de relations ; la notion de syntagme ou de groupe est ainsi préfigurée, même si elle n'est pas encore explicitement exploitée.
- 214 Cette modification est explicitement motivée par des considérations d'ordre distributionnel (Chevalier *et al.* 1964), ce qui est une illustration d'une autre innovation importante : le recours à une méthodologie explicite de type structuraliste et la référence aux résultats de la recherche en linguistique.
- 215 À cet égard, la préface de Chevalier *et al.* (1964 : 5) est éloquente. Commentant le plan, les auteurs écrivent :
- « Nous avons conservé celui de la précédente *Grammaire Larousse* commençant par une étude des éléments constitutifs de la phrase, continuant par l'analyse des valeurs et emplois des *parties du discours*. Cette division, certes, entraîne des redites, mais, outre l'avantage de ne pas heurter des habitudes souvent justifiées, elle nous a permis d'insister davantage, dans la première partie, sur l'aspect structural, sur le

jeu des éléments à l'intérieur de la phrase (nous nous sommes souvent inspirés pour ce faire des méthodes distributionnelles et génératives), et, dans la seconde partie, d'insister sur l'aspect sémantique ».

- 216 À la page suivante ils présentent la méthode adoptée dans les termes suivants :
- « Elle n'est pas une, puisqu'elle varie selon les sujets abordés et la personnalité des collaborateurs. Cependant, le lecteur reconnaîtra une ligne constante : on a cherché à concilier l'abondance des informations, l'emprunt aux méthodes les plus récentes, avec le souci de l'organisation et de la plus grande clarté. On a cherché à assurer la transition avec des méthodes éprouvées dans l'enseignement français depuis trois siècles et plus (...) et à harmoniser les principes d'analyse des contenus avec les principes de base du structuralisme (étude des groupements par oppositions et contrastes) » (Chevalier *et al.* 1964 : 6).
- 217 Wagner et Pinchon (1962, 1973) adoptent une attitude parallèle et prévoient un chapitre liminaire dans lequel ils définissent les principes d'analyse. En plus, ces auteurs réfèrent aux linguistes, soit dans la préface où sont évoqués Damourette et Pichon, Gougenheim ou Sauvageot, soit dans des notes bibliographiques succinctes qui accompagnent les descriptions. La même politique s'observe dans la refonte du *Bon Usage*, car, si la bibliographie de Grevisse (1964) est abondante, son exploitation ne transparait pas dans le texte, alors que Grevisse-Goosse (1986, 1993) assortit la plupart des développements de références bibliographiques précises.
- 218 Les adaptations restent toutefois prudentes. Soucieux de ne pas désorienter leurs lecteurs et de ne pas rompre avec la tradition, les auteurs conservent non seulement le plan, mais l'allure générale de la description et adoptent parfois des positions surprenantes et quelque peu paradoxales. Si Wagner et Pinchon (1962, 1966) fournissent dans le chapitre liminaire une analyse descendante de la phrase, insistant sur la notion de thème et sur le rôle de la perspective informationnelle, ils étudient le sujet, l'objet et les compléments dans le chapitre substantif, privilégiant ainsi une approche par partie du discours qui va à l'encontre de la perspective globale.

3.2.2. Vers l'adoption de plans plus stricts

- 219 Les grammaires plus récentes poursuivent dans la voie tracée par les grammaires des années soixante ; elles tentent en général de concilier le respect de la tradition et de l'horizon d'attente des lecteurs avec le souci de rigueur et l'esprit d'ouverture à la linguistique. Ainsi s'ouvrent-elles volontiers à la discussion, dans des chapitres préliminaires, comme Denis et Sancier-Chateau (1994) ou dans des notices bibliographiques commentées, comme le fait Riegel *et al.* (1994) qui signale ses sources et situe l'analyse proposée dans l'ensemble des solutions envisagées en linguistique. La discussion méthodologique se développe également, comme en témoigne dans la même grammaire, précisément qualifiée de « méthodique » le chapitre introductif ainsi que la discussion sur l'analyse en constituants (Riegel *et al.* 1994 : V.1-2).
- 220 En plus, le plan de certaines grammaires subit des remaniements importants, témoignant d'une plus grande cohérence et d'une plus grande proximité avec la démarche linguistique. Il suffit d'en fournir deux exemples, celui de Riegel *et al.* (1994) et celui de Le Goffic (1993).
- 221 Le Goffic (1993) adopte une perspective descendante. Il propose au départ une vue d'ensemble de la phrase, dont il développe ensuite, de manière systématique, une analyse en termes de fonctions. Il écarte donc la dichotomie entre une analyse de la phrase et une

description à partir des parties du discours, qu'il discute d'ailleurs et dont il remanie assez profondément la systématique.

- 222 Riegel *et al.* (1994) propose un plan moins radicalement différent, mais lui aussi adopte, dans la partie syntaxique, un plan descendant, avec un substantiel chapitre consacré à la phrase, qui est suivi d'une série de chapitres consacrés, non aux parties du discours, mais aux groupes, notion classique en linguistique, mais qui n'a guère servi de principe structurant dans les descriptions grammaticales. La grammaire de Riegel *et al.* témoigne par l'adjonction de chapitres sur la grammaire et la communication de la volonté d'étendre le champ de la grammaire à des thèmes chers à la linguistique récente : la référence, l'énonciation et les actes de langage, la structuration du texte.
- 223 L'évolution n'est toutefois pas arrivée à terme, comme en témoigne le fait que certains chapitres de Riegel *et al.* (1994) ne réfèrent pas au groupe, mais à la partie du discours, comme le chapitre x intitulé « L'adverbe ». Il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'elle puisse aboutir entièrement, vu l'évolution constante et pas toujours linéaire de la linguistique elle-même.

3.2.3. Le croisement des grammaires formelles et sémantiques ou psychologisantes

- 224 Comme il a été signalé à la fin de la section 2, l'orientation formelle dominant la linguistique pendant les dernières décennies a été mise en doute et de nouvelles approches cognitives, fonctionnelles et sémantiques ont vu le jour. Celles-ci sont récentes, mais, comme elles rencontrent, au moins en partie, des traditions anciennes en grammaire française, par exemple celles de Bally et de Guillaume, elles ont marqué certains travaux des dernières années.
- 225 On pourra dégager trois sortes de réactions. La première, exemplifiée par Soutet (1989), cherche à combiner les apports structuralistes de type taxinomique avec la psychomécanique et certains éléments qui reprennent le modèle Bally, tels que la distinction entre *modus* et *dictum*. La combinaison aboutit à une forme de répartition des tâches : l'approche formelle sert de procédure heuristique, alors que la psychomécanique et les théories énonciatives fournissent une base d'explication.
- 226 La seconde réaction est plus radicale ; elle cherche à reconstruire la grammaire à partir du sens sans trop se soucier des données formelles. La grammaire de Charaudeau (1992) est un représentant de cette tendance ; l'ouvrage aboutit d'une part à une sorte de tableau notionnel, qui n'est pas sans évoquer *La pensée et la langue* de F. Brunot (1922), et d'autre part à une description des modes de mise en discours, qui étend substantiellement le champ grammatical.
- 227 La récente *grammaire critique* de M. Wilmet (1997, 1998) représente un troisième type de réaction. À partir d'un dialogue critique constant avec la grammaire traditionnelle, l'auteur cherche à renouveler l'approche grammaticale. Il adopte dans sa tentative de reconstruction une démarche ascendante d'inspiration guillaumienne, mais informée par les résultats de la recherche linguistique récente. Il propose dans cette optique une nouvelle systématique des parties du discours fondée sur le double jeu de l'incidence et de l'extension et un traitement plus systématique de la phrase, dont il fournit la définition suivante :

« La phrase correspond à la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé » (Wilmet 1997, 1998 : 446).

- 228 Cette définition propose une analyse en deux composantes, qui ne sont peut-être pas deux constituants, mais plutôt deux couches analytiquement distinguées. La description de l'énonciation doit répondre aux questions suivantes : qui parle à qui, quand et comment ? Elle concerne donc le discours, direct et rapporté, la référenciation et la modalisation. La description de l'énoncé passe, elle, par un découpage en deux constituants, le thème et le rhème, reliés par la prédication. La structure de la phrase ainsi proposée est neuve, tout en permettant en principe l'intégration de la plupart des données traditionnelles, comme la diathèse ou la complémentation.
- 229 M. Wilmet propose ainsi, en réaction à la grammaire traditionnelle, un programme nouveau qui devra engager à son tour le dialogue critique avec la grammaire plus attachée à la forme et avec les données et les problématiques nouvelles qui se proposent à l'attention du grammairien.

4. En guise d'ouverture : Extensions, problèmes et pistes nouvelles

- 230 Dans cette section conclusive, nous voudrions attirer l'attention sur un certain nombre de phénomènes qui ont modifié pendant les dernières années les perspectives de recherche en grammaire et qui constituent dès lors une invitation à ouvrir de nouveaux chantiers. Plutôt que de clore l'exposé, ils devraient servir à ouvrir d'autres travaux. Nous évoquerons la problématique des données (4.1), celle des hypothèses théoriques (4.2) et la piste des grammaires multiples (4.3).

4.1. L'extension du champ d'observation

- 231 La recherche linguistique des dernières années, ainsi que des modifications au niveau la perception de la langue par la communauté francophone ont mené à une extension du champ d'observation de la grammaire et donc à la prise en compte de données nouvelles, qui posent de nouveaux problèmes à la grammaire.

4.1.1. Les domaines nouveaux : la prosodie, le français parlé, la variation

- 232 Outre la prise en compte de la perspective textuelle et des faits de syntaxe transphrasique dont témoignent tant Weinrich (1989), adoptant radicalement cette perspective et écartant de ce fait la notion même de phrase, que Riegel *et al.* (1994), qui y consacre un développement substantiel, il faut essentiellement évoquer ici le regard nouveau sur les faits prosodiques et sur la variation.
- 233 Longtemps restée à l'écart du regard grammairien et traitée tout au plus sur un mode impressionniste, la prosodie, qui a bénéficié récemment d'une attention nouvelle (Lacheret-Dujour et Beaugendre 1999 ; Morel et Danon-Boileau 1998 ; Rossi 1999) commence en premier lieu à être prise en compte dans la description grammaticale, par exemple dans Le Goffic (1993). Qui plus est, les descriptions des faits prosodiques mettent en évidence que les principes classiques d'analyse grammaticale, par exemple l'analyse en sujet et prédicat et la structuration du discours en phrases à partir de ce principe, ne sont

pas la seule possibilité ; on verra à ce sujet la proposition de Morel et Danon-Boileau (1998) qui procèdent à partir d'une organisation en préambule et rhème, éventuellement accompagné d'un post-rhème, unités définies sur des bases prosodiques qui ne correspondent pas aux entités classiques de l'analyse grammaticale. En plus, les études sur la prosodie font apparaître l'existence de niveaux d'organisation distincts ; ainsi Rossi (1999) oppose la grammaire de la prosodie pragmatique et la grammaire de la prosodie syntaxique, ainsi qu'un niveau plus proprement phonique.

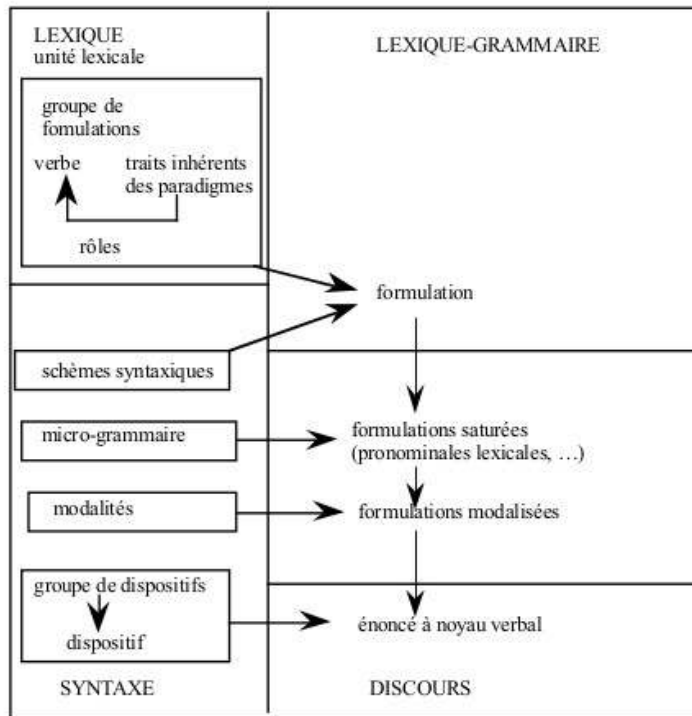
- 234 La prise en considération de la prosodie est un des résultats de l'ambition d'étendre la description grammaticale au-delà du français écrit canonique, c'est-à-dire dans l'optique majoritaire, le français soutenu et même littéraire. Or, l'extension du champ à l'oral mettra en lumière d'autres phénomènes qui mènent à l'éclatement du cadre analytique traditionnel. Ainsi, les travaux du GARS (Blanche-Benveniste *et al.* 1990 ; Blanche-Benveniste 1997) ont mené à la distinction entre les faits de syntaxe, c'est-à-dire de construction, et les faits de macro-syntaxe ou d'association. Ainsi apparaît progressivement une grammaire éclatée ou un ensemble, plus ou moins coordonné de micro-grammaires, propres à certaines catégories et à certaines relations. Cet éclatement de la syntaxe en syntaxes multiples est bien illustré par l'œuvre de Krenn (1995) et par l'article théorique de van den Eynde, Swiggers et Mertens (1998), qui, fait significatif, a paru dans le volume d'hommage à Claire Blanche-Benveniste. Elle rencontre dans une certaine mesure le plaidoyer de Lemaréchal (1997) en faveur d'une syntaxe pluridimensionnelle.
- 235 Enfin, l'abandon de la thèse que le seul français qui vaille la peine d'être décrit est le français standard écrit et soutenu a conduit les grammairiens à jeter un regard nouveau sur les faits de variation diatopiques et diastratiques, qui ne sont plus considérés comme des écarts, mais comme des éléments à incorporer à la description, ce qui mène à des grammaires multiples, par exemple polylectales (Berrendonner *et al.* 1983).

4.1.2. L'incorporation de phénomènes connus, mais mal intégrés

- 236 L'attention portée à des faits nouveaux et la volonté de ne pas se contenter d'étiquettes, mais de fournir une description acceptable, qui permette de comprendre la systématique des faits, a également mené à reconsidérer certains phénomènes connus depuis longtemps, mais laissés en marge de la description. Nous ne fournirons que quelques exemples :
- 237 – La systématique des compléments accessoires, avec l'abandon du catalogue des compléments circonstanciels et la prise en compte des phénomènes de portée, d'incidence ou de liage (v. e.a. Le Goffic 1993 ; Guimier 1996 ou Van Raemdonck 1996 et déjà Melis 1983) ;
- 238 – L'abandon de l'étiquette de gallicisme et l'inclusion dans la grammaire d'un traitement plus approfondi des dispositifs de structuration de l'information, comme dans Riegel *et al.* (1994) ou Wilmet (1998) ;
- 239 – Le renouvellement de la description des types de phrase sous l'influence de la théorie des actes de langage (Riegel *et al.* 1994).
- 240 Ces quelques illustrations montrent que certaines descriptions nouvelles de phénomènes notés depuis longtemps ont pénétré dans la grammaire. Il existe toutefois d'autres faits dont l'analyse a été récemment renouvelée, mais qui attendent d'être adéquatement décrits dans la grammaire. Ici aussi, nous nous contenterons de quelques exemples :

- 241 – Le découpage en constituants et leur catégorisation, exemplifiés par :
- (a) Il pensait à son père et à sa mère absents.
 - (b) Cela ne plaît pas aux enfants.
 - (c) Es-tu pour ou contre ? C'est selon.
 - (d) Il essayait revers sur revers.
- 242 En (a) l'adjectif qui s'accorde avec les deux noms coordonnés semble à la fois en dehors de chaque groupe prépositionnel et pourtant lié aux compléments de ces prépositions. Si dans cette même phrase les groupes prépositionnels alternent avec *y* ou à *eux*, ce qui confirme que *à* est bien une préposition, le groupe prépositionnel datif en (b) alterne avec un pronom personnel, *leur*, ce qui signifierait qu'il a un caractère nominal. Observons-nous en (c) des prépositions à complément zéro ou des adverbes et les trois cas sont-ils parallèles ? Enfin, quelle structure en constituants convient-il d'adopter pour *revers sur revers* dans (d) ? Certains des faits ont été observés il y a longtemps, mais leur traitement dans la grammaire n'en tient pas vraiment compte (Melis à part.).
- 243 – Le traitement des pronoms et singulièrement des pronoms clitiques.
- 244 Que le français dispose de pronoms personnels clitiques est un fait bien connu ; le traitement grammatical toutefois n'accorde de l'importance à ce fait qu'au moment où il s'agit d'évoquer leur place et l'ordre des divers clitiques ; des questions fondamentales comme celle de leur statut – S'agit-il de mots, de constituants indépendants ou, au contraire, de quasi-préfixes formant avec le verbe un seul constituant ? (Creissels 1995) ; Les clitiques compléments sont-ils couplés à une position vide postverbale, comme l'avance l'analyse générative classique, ou sont-ils la matrice à partir de laquelle les constructions à syntagme nominal s'obtiennent par lexicalisation comme l'avance l'approche pronominale (Blanche-Benveniste *et al.* 1984) ? – ne sont pas vraiment discutées, tout comme les hypothèses sur les conditions d'apparition des pronoms rassemblées sous le nom de théorie du liage en grammaire générative ne trouvent guère d'écho.
- 245 Or, une hypothèse comme celle de l'approche pronominale a des effets importants sur la structure même de la grammaire. Elle est en effet de nature constructiviste, plaçant le métalangage dans la langue et rencontre sur ce point la démarche harrissienne qui informe également les travaux de l'équipe du LADL (v. 4.1.3.) ; en plus, elle est un bon point de départ pour systématiser une approche à niveaux multiples de la description syntaxique, évoquée par exemple par Van den Eynde, Swiggers et Mertens (1998) et pour laquelle le schéma de Melis (1987 : 271) pourrait servir de point de départ :

Tableau 14



4.1.3. Les relations entre la syntaxe et le lexique

- 246 Tant certaines hypothèses en linguistique théorique que de grands projets à ambition descriptive et visant à construire des banques de données en vue du traitement automatique du langage ont mené à mettre en doute la séparation de ce qui relève de la grammaire et de ce qui relève du lexique, séparation sur laquelle sont fondées la répartition des tâches entre la syntaxe et la lexicologie et la distinction typologique de la grammaire et du dictionnaire.
- 247 Dans le domaine français, les travaux du LADL, développés à partir des méthodes mises au point par M. Gross, ont permis une double inventorisat
- 248 – Des propriétés grammaticales, distributionnelles, combinatoires et transformationnelles, associées à un élément lexical et ce dans le cadre de phrases élémentaires, ce qui a conduit à l'établissement de lexiques-grammaires, effaçant la distinction, et à l'élimination, au moins partielle, de tout un métalangage ;
- 249 – Des régularités locales, dont la description se fait dans des grammaires locales sous forme d'automates (v. Lamiroy, Klein, Pierret éd
- 250 Si certains résultats de ces travaux trouvent leur voie dans la grammaire, ainsi Riegel *et al.* (1994) fait-il appel à la notion de verbe support, la grammaire n'a pas suffisamment discuté tant de l'hypothèse théorique base quant à l'inscription des propriétés dans un lexique-grammaire dont les atomes sont des phrases élémentaires intégrables, que des principales conclusions observationnelles : les propriétés de chaque item lexical sont insuffisamment connues et les généralisations actuellement proposées sont dès lors

sujettes à caution ; la combinatoire passe, dans une très large mesure, par le figement, ce qui réduit la portée et le domaine des règles.

4.2. Problèmes théoriques : Vers une mise en cause du cadre classique

- 251 Il n'est pas possible de dresser dans le cadre de cette contribution un panorama des problèmes que se pose la linguistique théorique ; nous voudrions plus modestement dégager quelques éléments de réflexion qui confrontent la pratique grammaticale à des défis importants et qui mettent en cause le cadre classique.

4.2.1. Vers un scepticisme grammatical

- 252 La discussion linguistique a mené à la mise en cause de certaines notions classiques en grammaire, comme le montre bien Wilmet (1998) à propos de l'attirail de la grammaire scolaire traditionnelle. Pour en donner un exemple, il suffit d'évoquer la notion de complément d'objet direct (Willems et Melis éds 1998), représentative d'un programme de recherche critique à propos de l'ensemble des notions grammaticales. La critique de M. Gross est bien connue :

« La conclusion qui s'impose à nous, après l'étude des données qui précèdent, est que les notions "transitif" et "objet direct" sont complètement inutiles pour les descriptions grammaticales, elles ne correspondent à aucun phénomène linguistique précis et la fixation aveugle de tels concepts a certainement beaucoup contribué à l'arrêt du progrès et à la régression dans la description des langues, sans parler des dégâts qu'elles continuent à occasionner dans l'enseignement » (Gross 1969 : 72-73).

- 253 Elle n'a pas empêché que les linguistes recourent toujours à cette notion, dont un avatar figure d'ailleurs dans les tables du LADL. Mais, cette critique a fait que les linguistes ont cessé de la considérer comme une donnée évidente et se sont mis à la recherche de justifications à leur mise en œuvre et qu'ils ont donc reconsidéré l'arsenal pour l'émonder ou le remodeler. La thèse de Gaatone (1997 : 14) est significative à cet égard :

« La polysémie d'une même relation formelle et la synonymie entre relations formelles différentes obligent à postuler des relations abstraites, telles que les fonctions ».

- 254 Le scepticisme quant aux notions classiques atteint d'ailleurs des notions aussi centrales que la phrase, dont la pertinence est rejetée pour la description du français parlé par Blanche-Benveniste (1997) ou Morel et Danon-Boileau (1998), mais même pour la description grammaticale tout court dans les grammaires à forte orientation textuelle, comme Weinrich 1989, ou à programme sémantique, telle Charaudeau 1992. Les auteurs n'attribuent aucun statut théorique ou pratique à la phrase et se satisfont de la description de régularités locales qui ne prennent sens que dans le texte ou dans le discours.

- 255 Les défis que la théorisation linguistique pose à la description grammaticale peut également mener à l'abandon de la référence aux modèles théoriques. Il est par exemple frappant que Togeby cède dans sa *Grammaire française* (1982-1985) à la tentation empiriste et fournit bien plus un inventaire d'observation qu'une analyse syntaxique, surtout si l'on compare cette somme à l'analyse proposée dans *Structure immanente* (Togeby 1951, 1965).

4.2.2. Vers une nouvelle typologie des fonctions

256 Les nombreuses discussions à propos des propriétés combinatoires des verbes, en particulier dans le cadre des études sur la valence verbale et à propos des rôles sémantiques remplis par les arguments du prédicat verbal ont progressivement mené à l'abandon de la typologie classique des fonctions qui opposait les compléments d'objet, liés à la transitivité et à l'absence de contenu sémantique évident véhiculé par le groupe, aux compléments circonstanciels, dotés d'un sens relationnel identifiable, mais indépendants de la transitivité. À sa place s'est installée petit à petit une typologie fondée sur une propriété grammatico-lexicale, la nucléarité qui oppose essentiellement les compléments nucléaires et les adjoints accessoires. Or, comme le montre le tableau suivant, cette distinction recoupe toutes les structures observées, sauf le sujet :

Tableau 15

	ESSENTIEL	ACCESSOIRE
NOMINAL DIRECT	<i>Je le vois, le livre.</i>	<i>Il danse la polka.</i>
INDIRECT	<i>Cela lui plaît.</i>	<i>Il lui coupe les cheveux.</i>
PREPOSITIONNEL	<i>Il en parle, du livre.</i>	<i>Il est suivi du chauffeur.</i>
ADVERBIAL DIRECT	<i>Cela coûte cent francs.</i>	<i>Il vient le soir.</i>
INDIRECT	<i>Il y va, à l'école.</i>	<i>Il y lit, dans le jardin.</i>

257 Or, une telle typologie n'est toujours pas intégrée ; les descriptions grammaticales répugnent à considérer qu'un constituant porteur de propriétés nominales, surtout s'il est de construction directe, peut fonctionner comme un adjoint. Il en va de même des attributs, qui pourtant peuvent eux aussi être essentiels ou accessoires, directs ou indirects (Riegel *et al.* 1994 ; Guimier 1999). En plus, la distinction cruciale entre les compléments et les adjoints repose sur une propriété qui ne fournit pas un découpage discret en deux catégories disjointes, mais qui pose une frontière flottante sur un continuum, comme l'avait déjà fait observer Blinkenberg (1960). L'incorporation de la continuité pose toutefois de gros problèmes à la démarche grammaticale, entre autres à cause de l'attente du grand public, qui cherche une réponse simple à des questions compliquées.

4.2.3. L'articulation de base de la phrase

258 Tout au long du xx^e siècle, la description grammaticale s'est principalement ralliée à l'hypothèse que la phrase est bicéphale, qu'elle est construite autour du couple sujet et prédicat. Il est vrai qu'une approche à centre unique, verbal, a également été défendue, mais cette position reste minoritaire. Feuillet (1988) avance un certain nombre d'arguments forts pour abandonner l'analyse bipolaire en faveur d'une analyse unipolaire, avec en principe un centre verbal. Il avance à ce sujet les arguments suivants :

- 259 – L'opposition entre le sujet et le prédicat n'est pas de nature syntaxique, ni même linguistique, mais elle relève de la logique ou des conditions d'énonciation ;
- 260 – Le prédicat est hétéroclite ; il rassemble le verbe et ses compléments ; or, cet assemblage ne tient pas compte du fait que le sujet aussi est sous-catégorisé par le verbe ;
- 261 – l'adoption de l'analyse bipartite rend la description des oppositions de diathèse difficile à établir ;
- 262 – Le seul constituant obligatoire est l'élément central du prédicat ; le sujet n'a pas de statut privilégié dans cette optique ; cet argument peut être renforcé par une analyse des pronoms personnels sujets comme marques de la personne et non comme constituants (semi-) autonomes ;
- 263 – La bipartition de la phrase est insuffisante comme principe organisateur général, puisqu'il existe des éléments qui sont extérieurs tant au sujet qu'au prédicat ;
- 264 – La bipartition s'appuie sur l'ordre canonique, qui devient indûment l'ordre de base ;
- 265 – Elle mène à la confusion des catégories et des fonctions, surtout si l'on adopte la formule SN + SV.
- 266 Si ces arguments ne peuvent sans plus être écartés, ils n'entraînent pas automatiquement l'adhésion, parce qu'ils ne tiennent pas compte de l'existence d'une autre hypothèse quant à la structuration fondamentale de la phrase, celle de Creissels (1995), qui est préfigurée par la position de Warnant (1982) : Creissels pose que les deux entités de base sont la phrase, comme unité qui fait le lien entre la construction et le discours, et le groupe nominal, sujet, unité référentielle disposant d'une position hiérarchique supérieure à cause de phénomènes comme l'accord et le contrôle des réflexifs. Le groupe verbal ou le prédicat a un statut non basique ; il établit des liens et est en ce sens structurellement central, mais du point de vue de l'architecture globale il assure la transition du niveau référentiel, le groupe nominal, au niveau interactionnel, la phrase. En plus, le débat sur la structure fondamentale de la phrase ne tient pas suffisamment compte du fait que celle-ci ne parvient jamais à couvrir tous les aspects pertinents. Quelle que soit la structure – unipolaire avec le prédicat comme centre unique, bipolaire avec un lien de solidarité entre le sujet et le prédicat ou bipolaire avec un terme intégrant, la phrase, et un terme intégré, le groupe nominal sujet – certains faits échappent à la structure : parmi ceux-ci, on retiendra en particulier la distinction entre « modus » et « dictum », tout comme la structuration en thème et rhème. Mais, peut-être le débat est-il vain et n'y a-t-il pas une structure de base pour la phrase ?

4.3. Les grammaires de la phrase

- 267 Des considérations qui précèdent, il ressort en effet qu'il convient de tenir compte d'au moins quatre structurations grammaticales :
- 268 – Une grammaire des structures et des catégories, qui peut être conçue comme une série de micro-grammaires, chacune se chargeant des propriétés d'une catégorie, ou selon un modèle plus homogène, tel que le module X-barre de la grammaire générative, avec, éventuellement, des variations liées à la paramétrisation du module ; il reste à déterminer si ces structures sont uniquement des objets formels ou si elles sont des signes, alliant une forme et un sens ;

- 269 – Une grammaire des contraintes lexicales, traitant des faits de sous-catégorisation, syntaxique et sémantique, et codant tant les propriétés intrinsèques des constituants – leur appartenance catégorielle et leurs traits sémantiques – que de leurs propriétés relationnelles – fonctions et rôles ; cette grammaire prendrait la forme d'un lexique-grammaire et permettrait de tenir compte du fait que tout item lexical a des propriétés grammaticales spécifiques, alors que la grammaire des structures serait chargée de coder les propriétés plus générales ;
- 270 – Une grammaire de la mise en discours, prenant en charge les phénomènes traités par l'opposition du thème et du rhème, ainsi que les dispositifs de structuration et l'association au noyau d'éléments périphériques ;
- 271 – Une grammaire de l'énonciation, chargée de traiter des modalités et des actes de langage.
- 272 L'établissement d'une description grammaticale consisterait dans cette optique en une tâche double, d'une part, celle de définir chacune des grammaires particulières et éventuellement des sous-grammaires dont elles se composent (cf. *supra* 4.1.1-2.) et, d'autre part, celle de déterminer un mécanisme de coordination entre ces grammaires. Or, sur ce point, il se peut que la description du français, tant dans une perspective de variation synchronique que dans une perspective historique, soit sujet à une forme de paramétrisation : certaines réalisations du français, tel le français écrit soutenu standard, seraient caractérisées par une convergence des diverses grammaires vers un seul domaine, le domaine phrastique, résultant en une structure compacte qui a pour composante centrale la grammaire des structures au sein de laquelle s'inscrivent les propriétés des autres composantes, tandis que d'autres réalisations, par exemple les réalisations typiques de l'oral conversationnel, seraient caractérisées par une association décondensée des diverses composantes, comme dans l'exemple suivant :
- « Je pense que, bon, de plus en plus, euh, le niveau intellectuel, euh – non, pas le niveau intellectuel, mais le niveau culturel – ayant quand même évolué, euh, l'instituteur, c'est plus la science infuse » (exemple cité par Blanche-Benveniste 1997 : 49).
- 273 Cet extrait fait en effet voir des phénomènes qui relèvent de la grammaire des structures et des catégories – *le niveau culturel*, dont la structure est réglée par la grammaire du groupe nominal –, des phénomènes de la composante lexico-grammaticale – la valence du verbe *évoluer* –, des phénomènes qui concernent la structures discursive – la dislocation, le travail de dénomination – et finalement des phénomènes de la grammaire de l'énonciation, comme le marqueur *je pense que, bon*. Or, ces domaines distincts et non intégrés ne sont pas non plus déconnectés ; ils interagissent au contraire par le biais de la linéarisation et des faits de reprise.
- 274 Une telle structuration, qui caractérise par exemple le français à l'époque pré-classique (Baudry et Caron, éd. 1998), s'observe d'ailleurs dans certains textes, dont la spécificité échappe à la grammaire habituelle :
- « Il semble donc que la feuille blanche et l'écriture jouent un rôle au moins aussi important que mes intentions, comme si la lenteur de l'acte matériel d'écrire était nécessaire pour que les images aient le temps de venir s'amasser (cependant, parfois, celles-ci arrivent plus vite, et je suis obligé de m'interrompre pour les noter rapidement en marge) » (Cl. Simon, *Orion aveugle*).
- « Mais quel est le piège ? Car, à la fin de l'expérience, les participants donnent l'impression de se sentir bernés. Et si ce piège, c'était tout bonnement le petit verbe

être ? Qu'est-ce que c'est être ? demandait-on » (H. Nyssen, *Sémantique à bâtons rompus*).

- 275 Le défi pour l'analyse syntaxique est de construire des modèles capables de rendre compte de ces productions complexes, de surmonter les apories de la grammaire scolaire classique et de ses avatars et de conserver ses acquis. Pour ce faire, elle devra établir avant tout des modèles nouveaux, qu'ils opèrent par corrélation de composantes, comme il a été proposé e.a. par Hagège (1982), par van den Eynde, Swiggers et Mertens (1998) ou par Melis (1987) ou qu'ils proposent un modèle intégrateur, qui devra toutefois être plus puissant que le modèle traditionnel ; on pourra dans ce contexte évoquer aussi bien les modèles formels, génératifs ou non (cf. Pollock 1997 ou Abeillé 1993), que les modèles fonctionnalistes et cognitifs, par exemple ceux qui se situent dans la lignée de Dik (1997) ou de Halliday (1994). L'avenir de la grammaire est donc assuré et plusieurs voies s'ouvrent à elle.

BIBLIOGRAPHIE

- Abeillé Anne. 1993. *Les nouvelles syntaxes : grammaires d'unification et analyse du français*. Colin.
- Ayer Cyprien. 1876. *Grammaire comparée de la langue française*. Bâle - Genève - Lyon : Georg.
- Bally Charles. 1922. cr de Brunot 1922. BSLP 23. 117-137.
- Bally Charles. 1965 (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Bern : Francke.
- Baudry Janine et Caron Philippe éd. 1998. *Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*. Limoges : PULIM.
- Béchade Hervé-D. 1986. *Syntaxe du français moderne et contemporain*. PUF.
- Béchade Hervé-D. 1994. *Grammaire française*. PUF.
- Benveniste Émile. 1964. « Les niveaux de l'analyse linguistique ». In : *Proceedings of the 9th International Congress of Linguists*. Mouton. Repris dans Benveniste éd. 1966. 1. 119-131.
- Benveniste Émile. éd. 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard. 2 vol.
- Berrendonner Alain, Le Guern Michel et Puech Christian. 1983. *Principes de grammaire polylectale*. Presses Universitaires de Lyon.
- Blanche-Benveniste Claire, Deulofeu José, Stéfanini Jean et van den Eynde Karel. 1984. *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. Paris : SELAF.
- Blanche-Benveniste Claire, Bilger Mireille, Rouget Christine, van den Eynde Karel, Mertens Piet et Willems Dominique. 1990. *Le français parlé*. CNRS.
- Blanche-Benveniste Claire. 1997. *Approches de la langue parlée en français*. Ophrys.
- Blinkenberg Andreas 1960. *Le problème de la transitivité en français moderne : essai syntactico-sémantique*. Kobenhavn : Munksgaard.
- Bloomfield Leonard. 1926. « A set of postulates for the science of language ». *Language* 2. 153-164.

- Boone Annie et Joly André. 1996. *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*. L'Harmattan.
- Bourquin Jacques. 1991. « Léon Clédat (1850-1930) et la *Revue de Philologie Française* ». In : Huot éd. 1991. 25-72.
- Brachet Auguste. 1874. *Nouvelle grammaire française, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire*. Hachette.
- Bréal Michel. 1903. « La grammaire française au xx^e siècle ». *Revue politique et littéraire. Revue bleue* 4^e série, 20. 801-804.
- Brunot Ferdinand. 1922. *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Masson.
- Busse Winfried et Dubost Jean-Pierre. 1983 (1977). *Französisches Verblexicon. Die Konstruktion der Verben im Französischen*. Stuttgart : Klett.
- Buysens Eric. 1975. *Les catégories grammaticales du français*. Éd. de l'U. de Bruxelles.
- Charaudeau Patrick. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette.
- Chervel André. 1977. *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*. Payot.
- Chevalier Jean-Claude, Blanche-Benveniste Claire, Arrivé Michel et Peytard, Jean. 1964. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse.
- Chevalier Jean-Claude. 1994. « Les grammaires françaises et l'histoire de la langue ». In Antoine G. et Martin R. éd. *Histoire de la langue française 1880-1914*. CNRS, 577-600.
- Clédat Léon. 1894. *Grammaire raisonnée de la langue française*, avec préface de Gaston Paris. Le Soudier.
- Clédat Léon. 1923. cr de Brunot 1922. *Revue de philologie française* 35. 31-64.
- Clédat Léon. 1933. *En marge des grammaires*. Champion.
- Creissels Denis. 1995. *Éléments de syntaxe générale*. PUF.
- Culioli Antoine. 1986. « La formalisation en linguistique ». *Cahiers pour l'Analyse* 9. 106-117.
- Culioli Antoine. 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation. Tome 1 Opérations et représentations*. Ophrys.
- Damourette Jacques et Pichon Édouard. 1911-1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. d'Artrey.
- Dauzat Albert. 1947. *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : IAC.
- De Boer Carel. 1933. *Introduction à l'étude de la syntaxe du français*. Groningue : Noordhoff/Droz.
- Denis Delphine et Sancier-Chateau Anne 1994. *Grammaire du français*. Le livre de Poche.
- Desmet Piet et Swiggers Pierre. 1992. « Diachronie et continuité : les vues de Gaston Paris sur la grammaire historique du français ». *Folia linguistica historica* 12 : 1-2. 181-196.
- Desmet Piet et Swiggers Pierre. 1992. « Auguste Brachet et la grammaire historique du français : de la vulgarisation scientifique à l'innovation pédagogique ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* 46. 91-108.
- Desmet Piet et Swiggers Pierre. 1996. « Gaston aspects linguistiques d'une œuvre philologique ». In : Lorenzo R. éd. *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística e Filología Románicas*.

- Universidade de Santiago de Compostela, 1989. Sección X. *Historia da Lingüística e da Filoloxía Románicas*. Sección XI. *Traballos en curso e programas de investigación nacionais e internacionais*. A Coruña : Fundación “Pedro Barrié de la Maza, Conde de Fenosa”. 207-232.
- Dik Simon C. 1997 (1989). *The theory of functional grammar. 1. The structure of the clause*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Dik Simon C. 1997. *The theory of functional grammar. 2. Complex and derived constructions*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Dubois Jacques. 1969. *Grammaire structurale du français. III. La phrase et ses transformations*. Larousse.
- Dubois Jacques et Dubois-Charlier Françoise. 1970. *Éléments de linguistique française : syntaxe*. Larousse.
- Ducrot, Oswald. 1973. *Le structuralisme en linguistique*. Seuil.
- Eynde Karel van den, Mertens Piet et Swiggers Pierre. 1998. « Structuration segmentale et suprasegmentale en syntaxe. Vers un modèle intégrationniste de l’écrit et de l’oral ». In : Bilger, Mireille – Eynde, Karel van den – Gadet, Françoise. éds 1998. *Analyse linguistique et approches de l’oral. Recueil d’études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*. Leuven, Peeters. 33-57.
- Feuillet Jack. 1988. *Introduction à l’analyse morphosyntaxique*. PUF.
- Flaux Nelly. 1993. *La grammaire*. PUF.
- Fryba-Reber Anne-Marguerite. 1994. *Albert Sechehaye et la syntaxe imaginative : contribution à l’histoire de la linguistique saussurienne*. Genève : Droz.
- Fuchs Catherine et Le Goffic Pierre. 1992. *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*. Hachette.
- Gaatoone David. 1997. « L’objet direct comme notion formelle dans la formulation de règles syntaxiques ». *Travaux de linguistique* 35. 13-20.
- Galichet Georges. 1968. *Grammaire structurale du français moderne*. Hatier.
- Givón Talmy. 1984-1990. *Syntax : a functional-typological introduction*. Amsterdam : Benjamins. 2 vol.
- Graffi Giorgio. 1991. *La sintassi tra Ottocento e Novecento*. Bologna : Mulino.
- Grammaire Larousse du xx^e siècle*. Larousse, 1936.
- Grevisse Maurice. 1964 (1936). *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d’aujourd’hui*. Duculot et Hatier.
- Grevisse Maurice et Goosse André. 1993 (1986). *Le bon usage. Grammaire française*. Duculot.
- Gross Maurice. 1969. « Remarques sur la notion d’objet direct en français ». *Langue française* 1. 63-73.
- Guimier Claude. 1996. *Les adverbes du français : le cas des adverbes en -ment*. Ophrys.
- Guiraud Pierre. 1958. *La grammaire*. PUF.
- Guiraud Pierre. 1962. *La syntaxe du français*. PUF.
- Hagège Claude. 1982. *La structure des langues*. PUF.
- Halliday Michael. 1994 (1986). *An introduction to functional grammar*. London : Arnold.
- Hanse Joseph et Blampain Daniel. 2001. *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*. Louvain-la-Neuve : De Boeck-Duculot.

- Harris Zellig. 1976. *Notes du cours de syntaxe*. Traduit de l'anglais par Maurice Gross. Seuil.
- Huot Hélène. éd. 1991. *La grammaire française entre comparatisme et structuralisme 1870-1960*. Colin.
- Jespersen Otto. 1924. *The philosophy of grammar*. London : Allen and Unwin
- Jespersen Otto. 1971. *La philosophie de la grammaire*. Trad. de l'anglais par Anne-Marie Léonard. Avec une préface d'Antoine Culioli. Éd. de Minit. [Traduction française de Jespersen 1924].
- Jones Michael Allan. 1996. *Foundations of French syntax*. Cambridge University Press.
- Kiss Sándor. 1987. *Le traitement des fonctions de la phrase simple dans la linguistique française entre 1950 et 1965*. Debrecen : Kossuth Lajos Tudományegyetem.
- Krenn Herwig. 1995. *Französische Syntax*. Berlin : Schmidt.
- Lacheret-Dujour Anne et Beaugendre Frédéric. 1999. *La prosodie du français*. CNRS.
- Lamiroy Béatrice, Klein Jean René et Pierret Jean-Marie. éds 1998. *Théorie linguistique et applications informatiques*. Actes du 16e colloque européen sur le Lexique et la Grammaire comparés des langues romanes. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 24. 3-4.
- Langacker Ronald W. 1987-1991. *Foundations of cognitive grammar*. Stanford : Stanford University. 2 vol.
- Lauwers Peter. en prép. *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Une étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Leuven : thèse de doctorat.
- Le Galliot Jacques. 1975. *Description générative et transformationnelle de la langue française*. Nathan.
- Le Goffic Pierre. 1993. *Grammaire de la phrase française*. Hachette.
- Lemaréchal Alain. 1997. *Zéro(s)*. PUF.
- Le Querler Nicole. 1994. *Précis de syntaxe française*. Caen : Presses universitaires.
- Lombard A. 1929. « Les membres de la proposition française. Essai d'un classement nouveau ». *Moderna Språk* 23. 22-253.
- Lhomond Charles-François. 1780. *Éléments de la grammaire française*. Colas.
- Marouzeau Jules. 1961 (1933). *Lexique de terminologie linguistique français, allemand, anglais, italien*. Geuthner.
- Martinet André. 1969. *La linguistique : guide alphabétique*. Denoël.
- Martinet André. dir. 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Credif.
- Martinet André. 1985. *Syntaxe générale*. Colin.
- Meillet Antoine. 1908 (1903). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Hachette.
- Meillet Antoine. 1925. cr de Jespersen O. 1924. *The Philosophy of grammar* [London : Allen and Unwin] et de Jespersen O. 1924. *Logic and Grammar* [Oxford : Clarendon]. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 25. 6-10.
- Meillet Antoine. 1931. cr de Ries 1931. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 32. 17-20.
- Melis Ludo. 1983. *Les circonstants et la phrase : étude sur la classification et la systématique des compléments circonstanciels en français moderne*. Louvain : Presses universitaires de Louvain.

- Melis Ludo. 1987. « Formulation, groupe de formulations et dispositifs ». *Travaux de linguistique* 14-15. 263-272.
- Melis Ludo. 1990. « Science historique et art grammatical dans la description du français : la position de G. Paris ». In : Liwer R., Werlen I. et Wunderli, P. éd. *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft, Geschichte und Perspektiven. Festschrift für R. Engler zum 60. Geburtstag*. Tübingen : Narr. 167-174.
- Melis Ludo. 1994. « La pensée et la langue en marge des grammaires ». In De Clercq Jan et Desmet Piet, éd. *Florilegium Historiographiae Linguisticae. Études d'historiographie de la linguistique et de grammaire comparée à la mémoire de Maurice Leroy*. Louvain-la-Neuve : Peeters. 431-445.
- Melis Ludo. À par. « La préposition est-elle toujours la tête d'un groupe prépositionnel ? ». In : *Actes du colloque PREP AN 2000 (Tel-Aviv)*.
- Milner Jean-Claude. 1989. *Introduction à une science du langage*. Paris : Le Seuil.
- Moeschler, Jacques. 1996. *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*. Colin.
- Morel Mary-Annick et Danon-Boileau Laurent. *Grammaire de l'intonation, l'exemple du français*. Gap : Ophrys.
- Noël François Joseph Michel et Chapsal Charles Pierre. 1823. *Nouvelle grammaire française*. Vve Nyon Jeune.
- Paris Gaston. 1894. Préface de Clédat 1894. I-XVI.
- Pollock Jean-Yves. 1997. *Langage et cognition : introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*. PUF.
- Pottier Bernard. éd. 1980. *Les sciences du langage en France au xx^e siècle*. SELAF.
- Pottier Bernard. 1987. *Théorie et analyse en linguistique*. Hachette.
- Pottier Bernard. 1992. *Sémantique générale*. PUF.
- Ries John. 1931. *Was ist ein Satz ?* Prag : Taussig und Taussig.
- Rossi Mario. 1999. *L'intonation, le système du français : description et modélisation*. Gap : Ophrys.
- Roulet Eddy et al. 1987. *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- Salkoff Morris. 1973. *Une grammaire en chaîne du français. Analyse distributionnelle*. Dunod.
- Sandfeld Kristian Jensen. 1965 (1928-1943). *Syntaxe du français contemporain*. Genève : Droz.
- Sandfeld Kristian Jensen. 1936. *Syntaxe du français contemporain. 2. Les propositions subordonnées*. Genève : Droz.
- Saussure Ferdinand de. 1916. *Cours de linguistique générale*. Publié par Charles Bally et Albert Sechehaye. Lausanne : Payot.
- Sechehaye Albert. 1926. *Essai sur la structure logique de la phrase*. Champion.
- Soutet Olivier. 1989. *La syntaxe du français*. PUF.
- Steinberg Nadezda Maksimilianovna. 1962-1963. *Grammatika francuzskogo jazika*. Leningrad : L.O. 2 vol
- Swiggers Pierre. 1990. « Französisch : Grammatikographie ». In : Holtus G., Metzeltin M. et Schmitt Chr. éd. *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen : Niemeyer. V, 1. 843-869.
- Tesnière Lucien. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Klincksieck.

- Togeby Knud. 1965 (1951). *Structure immanente de la langue française*. Larousse.
- Togeby Knud. 1982-1985. *Grammaire française*. Publiée par M. Berg, Gh. Merad et E. Spang-Hanssen. Copenhague : Akademisk Forlag.
- Van Raemdonck Dan. 1996. *L'adverbe. Nature et fonctions*. Bruxelles : thèse de doctorat.
- Vassant Annette. 1993. « Fonctions syntaxiques et théorie de l'incidence chez G. Guillaume ». *Le français moderne* 61. 140-157.
- Wagner Robert-Léon et Pinchon Jacqueline. 1973 (1962). *Grammaire du français, classique et moderne*. Hachette.
- Wagner Robert-Léon. 1968-1973. *La grammaire française. 1 : Les niveaux et les domaines. Les normes. Les états de langue. 2 : La grammaire moderne. Voies d'approche. Attitude des grammairiens*. SEDES.
- Warnant Léon. 1982. *Structure syntaxique du français. Essai de cinéto-syntaxe*. Les Belles Lettres.
- Weinrich Harald. 1989. *Grammaire textuelle du français*. Trad.G. Dalgalian et D. Malbert. Didier et Hatier.
- Willems Dominique et Melis Ludo éds 1998. *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*. *Travaux de linguistique* 35.
- Wilmet Marc. 1998 (1997). *Grammaire critique du français*. Hachette et Duculot.

NOTES

1. Voir Desmet-Swiggers (1992) à ce sujet.
2. Voir également Chevalier (1994 : 114) à ce sujet.
3. Voir Melis (1990) et Desmet-Swiggers (1992, 1996)
4. Ce modèle remonte à la tradition gréco-latine distinguant quatre classes variables (nom, verbe, pronom, participe) et quatre classes invariables (adverbe, conjonction, préposition, interjection), auxquels les grammairiens de la Renaissance et l'abbé Girard avaient ajouté respectivement l'article et l'adjectif.
5. Paris (1894 : VII) affirme à ce sujet : « Je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire, ont si admirablement écrit le français, c'est qu'ils n'avaient pas eu à apprendre la grammaire. Il est vrai qu'ils faisaient tous des "fautes d'orthographe" qui les auraient fait refuser, sur deux lignes de leur copie, à l'examen primaire le plus inférieur ».
6. De ce point de vue, la grammaire de Clédat peut être rapprochée des grammaires de Brachet ou d'Ayer.
7. Ainsi, Brunot (1922 : XIV) s'en prend à la définition traditionnelle du conditionnel comme mode servant à l'expression d'une condition : « Jamais (...) un mode français ne suffit à exprimer la modalité à laquelle il est censé correspondre. Jamais non plus il ne se borne à elle. Ainsi le conditionnel est en pleine vie. Mais il n'exprime pas les conditions : *pourvu qu'elle serait là* est barbare. Il exprime d'autre part tout autre chose que des conditions ou même que des éventualités conditionnées : *Pourriez-vous me donner un peu de feu ? Au cas où vous seriez fatigués, retirez-vous* ». De même, il refuse de caractériser l'impératif comme le mode du commandement : « C'est, dit-on, le mode du commandement. Il faudrait d'abord y regarder de plus près. Quand Bébé dit « *Maman, donne-moi un bonbon* », il ne commande pas, il demande. La différence peut se faire. Soit ! Seulement, l'impératif n'a-t-il pas d'autre rôle ? Ainsi n'entre-t-il pas dans des hypothèses : *Faites ce que vous voudrez, vous ne retrouverez pas la confiance du public*. Est-ce qu'il y a là un ordre, une demande, un conseil ? Si on en trouvait un, implicite, ce serait justement celui de

ne rien faire, exactement le contraire de ce que signifie proprement la forme employée » (Brunot 1922 : XV).

8. On se souviendra que les deux dimensions plus formelles, rapports grammaticaux et autonomie, sont reprises par Bloomfield (1926).

9. Voir déjà Clédat (1984) *Grammaire raisonnée*, mais aussi, bien plus tard Steinberg (1962-1963).

10. Si la grammaire de Dauzat (1947) est peu satisfaisante du point de vue de la description de la phrase, il convient de noter certaines prises de positions intéressantes quant aux parties du discours, comme le regroupement des articles et des adjectifs non-qualificatifs, ainsi que le rapprochement systématique avec les pronoms.

11. On notera l'emploi d'un terme comme proposition interrogative et surtout la liste des sous-types des propositions adverbiales.

12. Voir à ce sujet l'emploi des termes propositions complétives et propositions relatives, ainsi que le terme de propositions adverbiales.

13. La typologie des propositions complétives est illustrative à cet égard.

14. Voir l'apparition du terme *indirect* dans la dénomination « propositions interrogatives indirectes ».

15. Pour des références, voir Boone et Joly (1996) et les références qui y sont données.

16. Logique est à comprendre en ce sens ; l'auteur a également rédigé une analyse formelle, morphologique, mais celle-ci est restée manuscrite (Fr̥ba-Reber 1994).

17. Il conserve cependant la distinction entre un rapport d'inhérence, marquée par l'accord, et un rapport de relation marquée par la rection.

18. Il va sans dire que d'autres textes auraient pu être exploités ici, comme p. ex. Guiraud (1958 ; 1962), Wagner (1968-1973), Martinet (1969), Ducrot (1973), Pottier (éd. 1980), Flaux (1993), etc.

19. À ces deux disciplines correspondent pour ce qui est de l'étude de l'expression la prosodie ou syntagmatique des sons et la phonologie ou systématique des sons (Togebly 1951, 1965 : 7).

20. Le programme formulé par Togebly correspond à celui que Benveniste esquissera en 1964 (repris dans Benveniste éd. 1966) ; dans ses commentaires, l'auteur le situe par rapport aux diverses positions de la linguistique générale, en particulier américaine ; cette volonté, systématiquement présente, caractérise également l'esprit nouveau dans lequel opère l'auteur.

21. Il est cependant intéressant de signaler brièvement une seconde approche descendante, celle de la grammaire en chaînes (Salkoff, inspirée de Harris) ; celle-ci vise à une décomposition en chaînes ou suites de catégories grammaticales contraintes par des relations d'ordre et des restrictions paradigmatiques : « Chaque phrase peut être décomposée en une série de chaînes imbriquées les unes dans les autres. Il y a une seule chaîne qui ne figure dans aucune autre chaîne et qui est appelée chaîne centrale » (Salkoff 1973 : 1-2) Cette technique, élargie par un système de substitution paraphrastique est à la base des mécanismes d'analyse et de génération phrastique de M. Gross (cf. Harris 1976). La technique de Salkoff minimalise le rôle du sens à un contrôle minimal de la stabilité des relations ; elle montre aussi qu'approche ascendante et descendante peuvent être inversées en principe.

22. Parmi les quelques auteurs qui prônent une analyse à centre unique, on peut citer Lombard (1929) qui rejette l'opposition entre sujet et prédicat en faveur d'une analyse verbo-centrale.

23. Abeillé (1993) présente les quatre modèles suivants, qu'elle regroupe sous le terme de « grammaires d'unification » : la grammaire lexicale fonctionnelle (LFG), la grammaire syntagmatique généralisée (GPSG), la grammaire syntagmatique guidée par les têtes (HPSG) et la grammaire d'arbres adjoints (TAG).

AUTEURS

LUDO MELIS

Louvain, KUL

PIET DESMET

Louvain, KUL